

Commune de La Brigue



Plan Local d'Urbanisme

Rapport de présentation Annexe Diagnostic

Arrêté le 17 Juin 2017

Approuvé le 7 Avril 2018



SOMMAIRE

1.	PRI	SENTATION GENERALE	6
	1.1.	La situation géographique et administrative	6
	1.2.	Le cadre administratif et institutionnel	9
	1.3.	L'histoire du territoire	12
2.	LA	POPULATION	14
	2.1.	Une croissance démographique en hausse	14
	2.2.	Un vieillissement de la population	18
	2.3.	Des ménages de plus en plus nombreux et de plus en plus petits	18
	2.4.	Des niveaux de ressources des ménages inférieurs à la moyenne	19
	2.5.	Les atouts et faiblesses du territoire au niveau démographique	20
	2.6.	Les principaux enjeux concernant la population	21
3.	L'H	ABITAT	22
	3.1. secon	Un parc de logements en diminution et dominé par les résidences daires	22
	3.2. d'app	Un parc de logements ancien et une proportion équivalente de maisons e	
	3.3. princi	Une majorité de logements de taille moyenne (T3 et T4) en résidences pales	30
	3.4.	Une majorité de propriétaires en résidences principales	31
	3.5. 3.5. 3.5.		32
	3.6.	Un hébergement spécifique aux personnes âgées	32
	3.7.	Le marché immobilier	33
	3.8.	Une très faible production de logements neufs sur la commune	33
	3.9.	Etat actuel de l'urbanisation	37
	3.10. néces	L'évaluation des besoins en logements neufs permanents et des surfac	
	3.11.	L'évaluation des surfaces disponibles pour l'habitat permanent	40
	3.12.	Les atouts et faiblesses du territoire en matière d'habitat	43
	3.13.	Les principaux enjeux en matière d'habitat	43
4.	L'E	MPLOI ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES	44
	4.1. 4.1. 4.1.		44

	4.1.3		
	4.1.4		
	4.1.5	·	
	4.1.6	5. Les principaux enjeux au niveau de l'emploi	48
	4.2.	Les commerces et services de proximité	49
4.2.1.			
	4.2.2	2. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau de l'activité commerciale et de	<u> </u>
	servi	ices de proximité	
	4.2.3	3. Les principaux enjeux au niveau de l'activité commerciale	49
	4.3.	L'artisanat et les entreprises du bâtiment	50
	4.3.1	· · · · ·	
	4.3.2	2. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau de l'activité artisanale	50
	4.3.3	3. Les principaux enjeux au niveau de l'activité artisanale	50
	4.4.	L'activité agricole	51
	4.4.1	•	
	4.4.2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	4.4.3		
	4 5		
	4.5. 4.5.1		
	4.5.2		
	4.3.2		
	4.6.	L'activité touristique	
	4.6.1		
		istiques	59
	4.6.2 ďhá	2. Les atouts et faiblesses du territoire en matière d'activité touristique et bergements touristiques	61
	4.6.3		
	4.6.4		
	4.6.5	· · ·	
	4.6.6		
5.	LES	EQUIPEMENTS PUBLICS ET LE MONDE ASSOCIATIF	
	5.1.	Les équipements publics	65
		Les équipements sportifs	
	5.2.	Les equipements sportifs	65
	5.3.	Les équipements scolaires et de la petite enfance	66
	5.4.	Les autres équipements	66
	5.5.	Les associations	66
	5.6.	Les atouts et faiblesses du territoire au niveau des équipements publics e	t du
	monde	e associatif	67
	5.7.	Les principaux enjeux au niveau des équipements publics et du monde	
	associ	atif	67
6.	LES	DEPLACEMENTS ET LES MOYENS DE TRANSPORT	68
	6.1.	La trame viaire et la circulation	68
	6.2.	Les transports en commun	71
	6.3.	Les modes doux (vélos, piétons)	
	U.J.	Les moues doux (veios, pietons)	/ 3

6.4.	Le stationnement	73
6.5.	Les atouts et faiblesses du territoire en matière de mobilité	74
6.6.	Les principaux enjeux en matière de mobilité	74
7. LES	RESEAUX	75
7.1.	Alimentation en eau potable	75
7.2.	L'assainissement	77
7.2.		
7.2.	2. Les eaux pluviales	78
7.3.	Les déchets	80
7.4. déche	Les atouts et faiblesses du territoire en matière de gestion urbaine (résea	
7.5.	Les principaux enjeux en matière de gestion urbaine (réseaux, déchets)	81
8. LE	CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF	82
8.1.	Le cadre législatif général de l'urbanisme	82
8.2.	La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes Maritimes	82
8.3. Roya	Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Riviera Française et de 88	La
8.4.	Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région PACA	91

Liste des figures

Figure 1: Plan de situation de la commune de La Brigue	
Figure 2 : Composition du territoire de la CARF.	. 10
Figure 3 : Périmètres administratifs	. 11
Figure 4: Evolution de la population entre 1968 et 2012 (sans double comptes)	. 15
Figure 5: Evolution des soldes de population à La Brigue.	. 16
Figure 6 : Taux de variation démographique annuel de La Brigue, de la CARF et du départem	
des Alpes Maritimes.	. 17
Figure 7 : Population par grandes tranches d'âges en 1999, 2007 et 2012	. 18
Figure 8 : Évolution de la taille des ménages	
Figure 9 : Revenu fiscal moyen	
Figure 10 : Localisation des logements vacants (village de La Brigue)	
Figure 11 : Localisation des logements vacants (hameau de Morignole)	
Figure 12: Evolution du nombre de logements par catégorie à La Brigue	
Figure 13: Structure du parc de logements.	
Figure 14: Type de logements	
Figure 15: Ancienneté des bâtiments (village de La Brigue).	
Figure 16 : Ancienneté des bâtiments (hameau de Morignole).	
Figure 17: Evolution des résidences principales selon le nombre de pièces sur la Brigue	
Figure 18 : Taille des résidences principales.	
Figure 19 : Evolution du statut d'occupation des résidences principales de La Brigue entre 2007	
2012	
Figure 20 : Evolution du nombre de logements autorisés et commencés par an entre 2002	
2013 sur le territoire de la commune de La Brigue.	
Figure 21 : Evolution de la surface consommée par an (surface de plancher) pour la construct	
de tous les types de logements entre 2002 et 2013	
Figure 22 : Localisation des constructions postérieures à 2008 sur le village de La Brigue	
Figure 23 : Localisation des constructions postérieures à 2008 sur le hameau de Morignole	
Figure 24 : Evolution du nombre de logements autorisés et commencés par an entre 2002	
2012 sur le territoire du SCOT de la CARF.	
Figure 25 : Zonage du POS opposable de La Brigue	
Figure 26 : Occupation des parcelles et localisation des terrains à bâtir (village de La Brigue)	
Figure 27 : Population active par catégorie professionnelle en pourcentage	
Figure 28 : Emplois sur la commune de La Brigue selon la catégorie socioprofessionnelle	
Figure 29 : Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, qui résident dans	
commune (en pourcentage)	
Figure 30 : Patrimoine de la commune de La Brigue.	
Figure 31 : Circuit visite touristique de La Brigue	
Figure 32 : Circuit « La Balade Brigasque »	
Figure 34 : Trafics sur le réseau routier départemental 2009.	
Figure 35 : Trafics sur le réseau routier départemental 2012.	
· ·	
Figure 36 : Réseau TER PACA (SNCF)	
Figure 37 : Aménagements cyclables (CD 06)	
Figure 38 : Captages AEP et réseau AEP (Source : EIE PLU de La Brigue 2013)	
Figure 39 : Réseau d'assainissement de La Brigue (Source : EIE PLU de La Brigue 2013)	
Figure 40 : Périmètre de la DTA des Alpes Maritimes	
Figure 41: Extrait de la DTA: Préserver les espaces naturels et valoriser les paysages	
Figure 42: Extrait de la DTA: Les objectifs généraux	
Figure 43: Extrait de la DTA: espaces, paysages et milieux les plus remarquables	
patrimoine naturel et culturel montagnard du Haut Pays des Alpes Maritimes	
Figure 44 : Périmètre du SCoT de la Riviera Française et de La Roya	. გყ

Antea group

Figure 45 : Découpage du périmètre du SCoT de la Riviera Française et de La Roya	89
Figure 46 : Trame verte et bleue régionale, zoom sur la commune de La Brigue	92
Figure 47 : Schéma régionale de cohérence écologique (SRCE) du SCOT de la CARF	94
Figure 48 : Approche écologique fonctionnelle du SCOT de la CARF.	95

A t	
Antea	group

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. La situation géographique et administrative

La commune de La Brigue est située dans la région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur), plus précisément dans le département des Alpes-Maritimes. Elle se localise à environ 50 km au Nord-Est de Nice, préfecture du département.

Bien qu'inclus dans la vallée de la Roya, le territoire communal s'étend dans le bassin de la Levenza, affluent de rive gauche de la Roya.

La commune de La Brigue recouvre une surface totale de 91.8 km², à des altitudes comprises entre 640 et 2650 m, et comptait 726 habitants en 2012.

La Brigue compte plusieurs monuments historiques classés ou inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Le territoire communal comporte une enclave représentant 11,2 % de sa surface totale. Située au Nord du territoire principal, cette enclave ne comporte aucune habitation, et est intégralement située en haute montagne.

La commune est composée de plusieurs centres de vie : le village en lui-même, ainsi que les hameaux de Morignole, Bens, Val des Prés, ainsi que le quartier Monaco. Ce dernier est situé en rive gauche de la Roya, et est accessible depuis Saint-Dalmas-de-Tende.

En terme d'accessibilité, La Brigue est située à quelques kilomètres de la voie de circulation principale de la vallée de la Roya, la RD 6204 (ex RN 204).

Celle-ci permet l'accès à La Brigue par le sud (Vintimille), par le sud-ouest (par Nice via Sospel et le col de Brouis), et par le nord (Cuneo/ Coni) via le tunnel de Tende.

La Brigue se localise en retrait de la RD 6204.

Les transports routiers sont aussi très dépendants du tunnel de Tende: vétuste et nécessitant de fréquentes réfections, avec une circulation alternée, il est souvent fermé, coupant La Brigue, et plus généralement la vallée, du débouché sur le Piémont. Cette situation va évoluer avec la mise en service en 2017 du second tube puis en 2020 de la remise à niveau du tube actuel, ce qui supprimera l'alternat.

La voirie sur le territoire communal est structurée par un axe principal : la RD 43. Elle établit le lien entre la vallée de la Roya et le territoire communal. Débutant à Saint Dalmas-de-Tende, elle remonte le long de la Levenza, traverse le village et poursuit son cheminement jusqu'au hameau de Morignole.

A 4		
Antea	group	

La commune se situe à des distances proches de :

- 3.7 km de Saint Dalmas de Tende,
- 6.3 km de Tende,
- 16.2 km du tunnel de Tende qui mène en Italie,
- 18.9 km de Breil sur Roya,
- 37.9 km de Sospel,
- 43.3 km de Vintimille (Italie),
- 57.6 km de Menton,
- 65.2 km de Monaco.

De plus, La Brigue est desservie par la ligne internationale Nice - Coni (gestion mixte SNCF et Ferrovie dello Stato, avec un embranchement vers Vintimille à Breil).

Cette ligne ferroviaire non-électrifiée, inaugurée en 1928, abandonnée à la suite des bombardements de la Seconde Guerre mondiale et remise en service seulement en 1979, est réputée comme l'une des lignes ferroviaires les plus spectaculaires du monde. Elle constitue, à elle seule, un motif d'attraction touristique.

Sa conservation est considérée comme fondamentale par les habitants de La Brigue. En effet, cette ligne ferroviaire constitue une alternative aux transports routiers, en complément du transport par bus (ligne 905 de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Françaises (CARF) et service de transport à la demande).

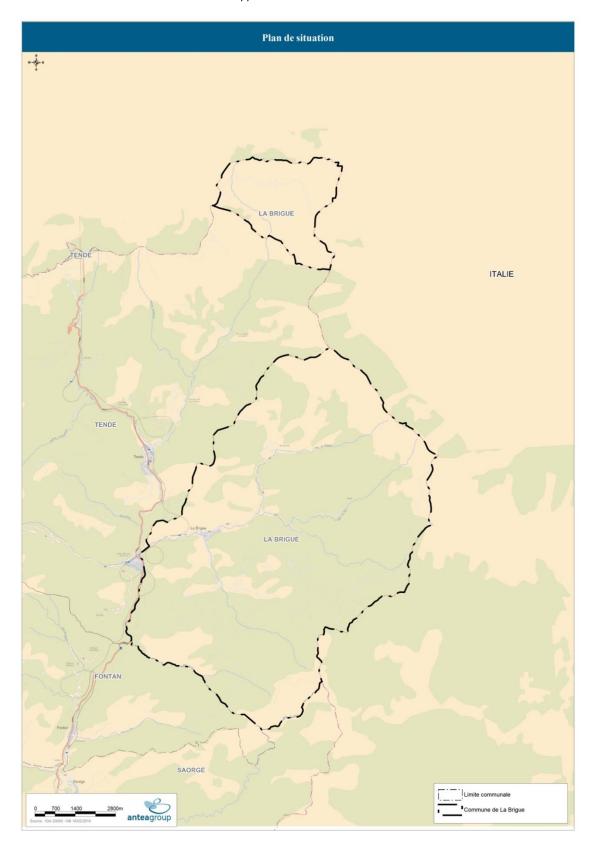


Figure 1: Plan de situation de la commune de La Brigue.

Anton group	
Antea group	

1.2. Le cadre administratif et institutionnel

La commune de La Brigue appartient à l'arrondissement de Nice, préfecture du département des Alpes Maritimes et depuis 2015, au canton de Contes qui regroupe 20 communes.

Elle appartient également à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) qui regroupe 15 communes : Menton, Beausoleil, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin, Gorbio, Sainte-Agnès, Castillon, Sospel, Moulinet, Breil-sur-Roya, Fontan, Tende, La Brigue, Saorge et Castellar, dont les compétences sont celles des transports, des déchets ménagers, de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de l'équilibre social de l'habitat, de l'environnement et du cadre de vie, et des parcs de stationnement et fourrières automobiles.

Les 15 communes de la CARF sont en train d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de leur territoire.

Le planning prévisionnel suivant a été établi pour le SCoT:

- Fin septembre 2015 validation du diagnostic,
- Début mars 2016 débat du PADD,
 - Janvier 2015 présentation à la population et atelier complémentaire avec les PPA,
 - Mars 2016 débat du PADD.
- Début novembre 2016 arrêt du SCOT,
 - Mi mars à fin avril ateliers du D.O.O,
 - Mi mai à fin juin consolidation du D.O.O,
 - Eté 2016 formalisation du document,
 - Septembre à octobre 2016 partage du document.
- Enquête publique fin mars 2017.

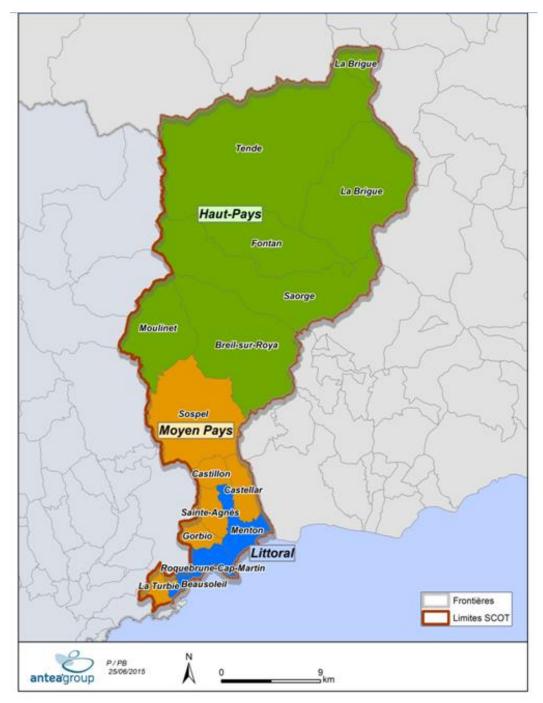


Figure 2 : Composition du territoire de la CARF.

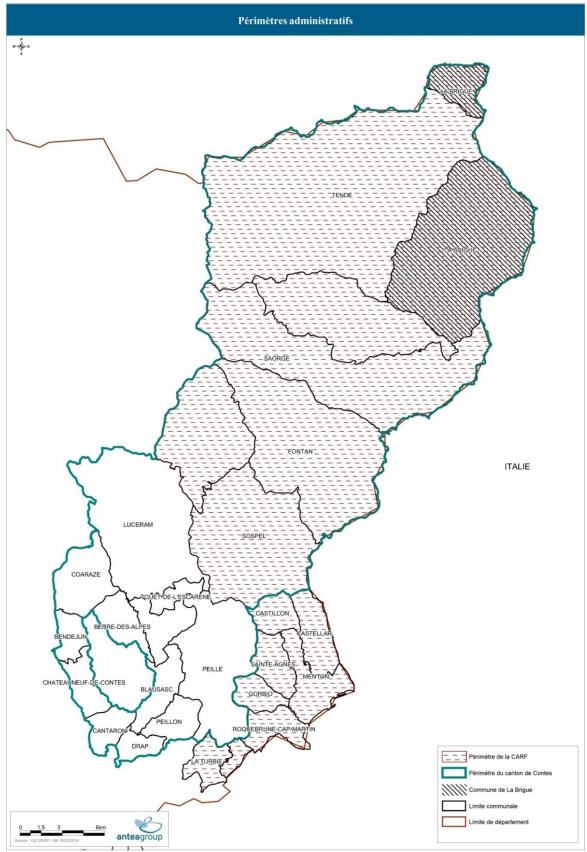


Figure 3 : Périmètres administratifs.

Antea	aroun
Antea	gioub

1.3. L'histoire du territoire

La commune de La Brigue n'est française que depuis 1947 et le traité de Paris. Avant cela, son territoire comportait un grand nombre de hameaux installés sur le haut du Piémont. L'histoire de la Brigue est constituée de nombreuses convoitises et conflits régionalistes, d'une implication très forte de l'Eglise et de diverses pratiques commerciales intenses. Cela, a façonné son organisation et son paysage, laissant un riche patrimoine qui marque son territoire.

La Brigue ou Briga est mentionnée pour la première fois en 1038, lorsque le Compte de Vintimille confirme aux communautés de la haute Roya qu'ils ont la possibilité d'exploiter ces terres sous certaines conditions.

C'est d'ailleurs à partir de cette époque jusqu'au XVème siècle que l'histoire et le patrimoine de la Brigue vont être enrichis par les conflits entre seigneurs résidents dans les vallées ou sur le Piémont. La famille Lascaris va être un des plus fervents acteurs de cette époque, puisque celle-ci s'installe à la Brigue au XIVème siècle et en fait son fief.

La situation géographique de la Brigue lui confère un rôle important d'un point de vue géopolitique comme nous l'avons vu, mais aussi culturel et économique. En effet, le village se situe sur la liaison entre Nice et le Piémont, tout au long du moyen-âge l'itinéraire passant par « Briga » ne cessera de s'améliorer. De nombreuses chaussées sont restaurées et une nouvelle route muletière est construite entre Vintimille et Breil. En 1448, un tronçon entre Menton et Breil est établi et en augmente la circulation.

Le village connaîtra un essor économique à partir du XVème siècle. La Brigue voit alors son territoire coupé en deux. La plupart de ses hameaux restent du côté italien. Viennent alors s'installer de nombreuses familles venant de Gênes, Taggia, Oneille et Triora, avec lesquelles La Brigue entretenait des rapports commerciaux. L'économie de La Brigue est surtout basée sur son système agro-sylvo-pastoral. La prospérité de la commune provient en grande partie du développement de l'élevage ovin, avec la vente d'agneau, de laine et de lait. Cependant, cette activité va être limitée au cours du XVII et XVIIIème siècle, car La Brigue va céder des droits de pâturage afin de rembourser ses créanciers. Ces acquéreurs vont pratiquer le surpâturage et dégrader les prairies d'altitude.

En 1794, Briga est occupée par Masséna. La ville est incorporée aux arrondissements de Monaco, puis San Remo et enfin Nice. Après 1860, tout le comté de Nice est rattaché à la France, sauf Tende et La Brigue. En effet, la position géographique du village en fin un atout bien trop important pour que le Piémont, en train de conclure l'Unité d'Italie, cède ces terres à la France. Le Piémont ne peut pas se priver de ce rempart naturel que sont les Alpes. Cavour et la diplomatie italienne finiront par trouver un compromis avec le "Second Empire". Le comté de Nice sera bel et bien rattaché à la France par le Traité de Turin (1860), pour respecter l'engagement pris vis-à-vis de Napoléon III qui avait promis un soutien militaire au Piémont dans la guerre contre l'Autriche. Néanmoins, Tende et La Brigue seront officiellement déclarés « territoires de chasse personnelle du Roi », donc inaliénables.

A t	
Antea	group

Cependant, le 21 avril 1945, La Brigue est libérée par les troupes françaises. Après la Seconde Guerre mondiale, la France victorieuse demande l'annexion des territoires de Tende et de Brigue. Il faudra cependant attendre, 1947 et le traité de Paris, entre l'Italie et les vingt puissances alliées, qui comportait la décision de repousser les frontières franco-italienne.

Conformément aux accords fixés par le traité de Paris, la loi du 15 septembre 1947, publiée au Journal officiel du lendemain, créée les communes de Tende et de La Brigue « à partir d'une partie étrangère » ; cette annexion prend effet le 17 septembre avant d'être finalement confirmée le 12 octobre suivant par un plébiscite. De ce fait, le code INSEE 06162 ne correspond donc pas à l'ordre alphabétique des communes du département des Alpes-Maritimes.

En guise de dédommagement pour les populations de la Haute-Roya, privées par la nouvelle frontière de débouché sur la mer et sur les florissantes activités de la côte Niçoise, on accorde aux territoires de Tende et La Brigue des franchises douanières : les produits agricoles vendus sur la côte ne seront pas soumis à douane.

Toutefois, la Constitution de la IV^e République imposait qu'il n'y eût pas d'acquisitions territoriales sans le consentement des populations intéressées. Même si La Brigue était déjà sous le contrôle militaire et administratif de la France depuis l'entrée en vigueur du traité de paix en septembre, les autorités françaises procèdent le 12 octobre 1947 à un référendum auprès de la population pour qu'elle puisse choisir entre la France et l'Italie. La perspective d'un changement de nationalité divise la famille socialiste, de toute façon minoritaire à La Brigue : d'un côté, le Parti socialiste italien est favorable à l'annexion et de l'autre, paradoxalement, c'est Léon Blum, le chef charismatique des socialistes français, qui se montre le plus critique sur ce projet expansionniste.

Quoi qu'il en soit, dans le plébiscite de 1947 sur la question, les Brigasques choisissent le transfert de souveraineté. Pour le vote sont seuls admis les citoyens qui résident dans la zone au moment du référendum, ceux avec au moins un parent né dans les pays concernés et ceux qui peuvent prouver qu'ils y étaient domiciliés avant la prise du pouvoir par les fascistes en Italie en 1922. Sont ainsi exclus du vote une partie des habitants qui s'étaient réfugiés en Italie, puisqu'ils n'avaient pas changé leur nationalité pour prendre la nationalité française. Le résultat donne une adhésion presque unanime (96,07 %) à la France : sur 790 votants, 759 choisissent la France et 26 l'Italie.

2. LA POPULATION

2.1. Une croissance démographique en hausse

La population de la commune de La Brigue a connu quelques variations ces dernières décennies. En effet, en analysant les données de la démographie locale depuis les années 1960, on remarque que, si la population a globalement augmentée, cela n'a pas toujours été le cas sur la période considérée.

Selon les données de l'INSEE, la population est passée de 582 habitants en 1968 à 493 habitants en 1975, soit une chute de plus de 15 % de la population totale en moins de 10 ans. Cette chute spectaculaire illustre l'exode rural qui a sévi dans de nombreuses régions agricoles et montagnardes. La population est ensuite restée stable jusqu'au début des années 1980. Effectivement, entre 1975 et 1990, La Brigue a gagné 2 habitants. La seconde moitié des années 1980 est marquée par une hausse spectaculaire de la population : de 495 Brigasques en 1982, elle est montée à 618 habitants en 1990. Durant les années 1990, la population a de nouveau connu une chute démographique, mais nettement plus ténue, 19 habitants ayant été perdus entre 1990 et 1999. Depuis, la population a de nouveau augmentée, pour atteindre en 2009 le chiffre de 665 habitants. Ces évolutions sont représentées sur la figure ci-aprés.

La commune a connu globalement une croissance démographique depuis 1968. La population a progressé d'environ 25 %, passant de 582 habitants en 1968 à 726 habitants au dernier recensement de 2012. Ainsi, la commune de La Brigue a accueilli en moyenne 3 habitants supplémentaires par an au cours des 44 dernières années. Toutefois, cet accroissement démographique n'a pas été linéaire puisque des baisses sensibles de population ont été enregistrées entre 1968 et 1982, puis plus récemment entre 1990 et 1999.

L'évolution de la population de la commune s'organise autour de cinq périodes :

- 1968 1975 avec une perte de 89 habitants, soit en moyenne une perte de 12 habitants par an,
- 1975 1982 avec une stagnation de la population (+ 2 habitants au total),
- 1982 1990 avec une forte progression de la population (+ 123 habitants soit en moyenne + 15 habitants par an),
- 1990 1999, avec une nouvelle baisse de population (- 23 habitants, soit en moyenne - 3 habitants par an),
- 1999 2012 : une forte augmentation de population avec un gain de 131 habitants, soit 10 habitants par an en moyenne.

Nb d'habitants

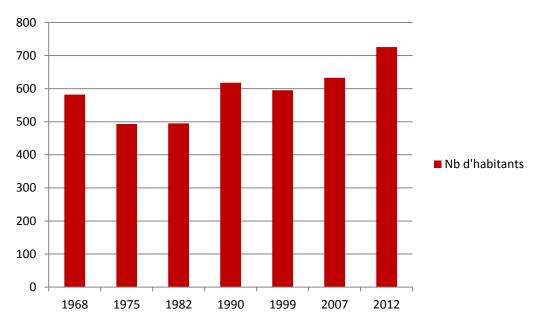


Figure 4 : Evolution de la population entre 1968 et 2012 (sans double comptes). Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.

Chiffres à retenir :

- 726 habitants en 2012.
- + 134 habitants depuis 1999.

La figure ci-après présente l'évolution des principaux indicateurs démographiques à La Brigue : solde naturel, solde migratoire et le taux de variation qui en découle.

On remarque que le solde naturel est négatif sur toute la période considérée, à savoir 1968 – 2009, ce qui signifie que les décès sont plus nombreux que les naissances sur la commune. Il oscille entre - 0,8 et - 1,7 % par an.

Le solde migratoire est plus contrasté. Il alterne les périodes durant lesquelles il est stable ou négatif (- 0,8 % par an sur la période 1968-1975) et les périodes durant lesquelles il devient largement positif (+ 4 % par an sur la période 1982-1990 + 4.1 % pour la période 2007-2012). Du fait de la relative stabilité du solde naturel autour de - 1% / an, c'est le solde migratoire qui modifie les tendances du taux de variation.

La baisse démographique observée entre 1968 et 1975 a été due à un solde naturel et à un solde migratoire négatif.

La stagnation entre 1975 et 1982 s'explique par un solde migratoire positif compensant un solde naturel négatif.

La commune de La Brigue a ensuite connu une augmentation démographique (+ 2.8 %) sur la période 1982 – 1990 due à la forte hausse de son solde migratoire.

Puis, entre 1990 et 1999, la commune a connu une légère baisse de sa population, le solde migratoire légèrement positif n'arrivant pas à compenser le solde naturel négatif.

La situation a ensuite évoluée au cours de la décennie 2000 avec une forte croissance démographique. Entre 1999 et 2012, les taux de croissance annuels de la commune sont redevenus positifs (+ 0,9 % entre 1999 et 2007 et + 2.8 % entre 2007 et 2012).

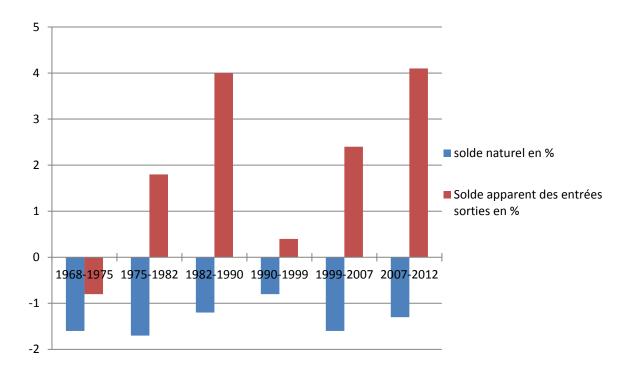


Figure 5: Evolution des soldes de population à La Brigue. Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.

	F	Population INSEE (municipale)			Varia	ation du no d'habitants	
	1990	1999	2007	2012	1990/ 1999	1999/ 2007	2007/ 2012
La Brigue	618	595	633	726	- 0.4 %	+ 0.8 %	+ 2.8 %
CARF	67 293	67 882	71 877	71 834	+ 0.8 %	+ 5.8 %	-0.05 %
Alpes Maritimes	971 829	1 011 326	1 082 465	1 082 014	+ 4 %	+ 7 %	0.04 %

Tableau 1 : Evolution de la population entre 1990 et 2012 sur différents territoires. Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.

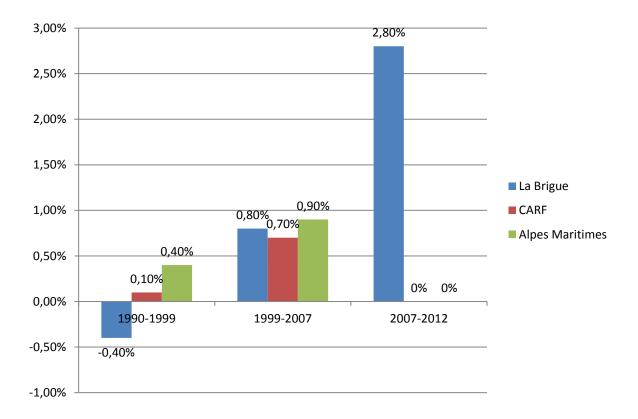


Figure 6 : Taux de variation démographique annuel de La Brigue, de la CARF et du département des Alpes Maritimes.

Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.

2.2. Un vieillissement de la population

La commune de La Brigue voit sa population globalement vieillir. L'évolution de la structure par âge montre une proportion en baisse des tranches d'âges les plus jeunes (0-14 ans, 30-44 ans) et une augmentation des tranches plus âgées (45-59 ans, 60-74 ans, 60 ans et +) sur la période 1999-2012. Dans les années futures, les tranches d'âge 45-59 ans et + 60 ans devraient encore progresser. La situation est identique sur le département des Alpes Maritimes, avec une augmentation des tranches plus âgées (45-59 ans, 60-74 ans, 60 ans et +) sur la période 1999-2012.

Cette évolution aura des répercussions à l'avenir sur les besoins en logements adaptés : logements existants à adapter, offre spécifique à développer (EHPAD, résidences-sénior, etc...).

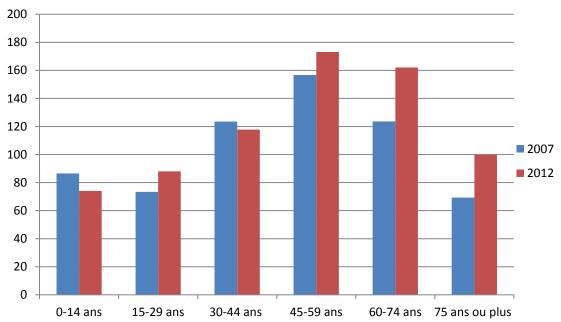


Figure 7 : Population par grandes tranches d'âges en 1999, 2007 et 2012. Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.

2.3. Des ménages de plus en plus nombreux et de plus en plus petits

La commune de La Brigue comptait, en 2012, 335 ménages. Ce nombre est en augmentation depuis quelques années.

Le nombre moyen de personnes par ménage a diminué depuis 1968, passant de 2.4 à 1.9 personnes par ménage. Le nombre moyen de personnes par ménage est plus élevée sur le territoire de la CARF (2,1).

Le territoire communal se caractérise par une représentation des couples (avec ou sans enfants) de 52.4 %, moins importante que sur l'ensemble de la CARF (59.9 %).

Sur la commune de La Brigue, la part des familles monoparentales est très importante (17 %).

La diminution du nombre de personnes par ménages se rencontre aussi à l'échelle nationale. Les principales raisons sont la décohabitation et l'augmentation de l'espérance de vie.

Cette diminution du nombre de personnes par ménage, associée à l'augmentation du nombre de ménage ont des conséquences importantes sur la demande de logements au niveau local. En effet, à population égale, les besoins sont plus importants et plus diversifiés. Ainsi, même si la population ne progressait plus d'ici 10 ans, il faudrait toutefois plus de logements dans 10 ans pour loger cette population.

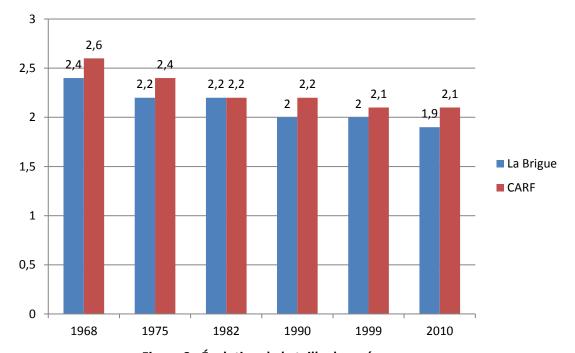


Figure 8 : Évolution de la taille des ménages Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012

Chiffres à retenir :

- 335 ménages en 2010.
- 1.9 personnes par ménage.

2.4. Des niveaux de ressources des ménages inférieurs à la moyenne

L'étude des revenus fiscaux 2012 montre que le Revenu fiscal moyen sur la commune de La Brigue était de 17 195 € contre en moyenne 20 231 € sur la CARF et 20 162 € dans les Alpes Maritimes.

Compte tenu de la faible taille de la commune de La Brigue, le taux d'imposition des ménages n'est pas disponible.

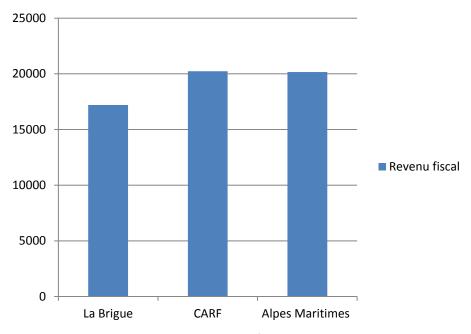


Figure 9 : Revenu fiscal moyen Source : DGI – INSEE - 2012

Chiffres à retenir :

 Revenu fiscal moyen: 17 195 € (20 231 € sur la CARF, 20 162 € dans les Alpes Maritimes).

2.5. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau démographique

Atouts	Faiblesses
Solde migratoire positif. Forte attractivité de la commune. Forte augmentation démographique depuis 1999 (+ 22.5 % entre 1999 et 2012).	Solde naturel négatif. Vieillissement de la population. Niveaux de ressources inférieurs à la moyenne. Augmentation du nombre des familles monoparentales. Diminution du nombre de personnes au sein des ménages.
Opportunités	Menaces
Création de nouveaux logements permettant l'arrivée de nouveaux habitants.	

Antea group	

2.6. Les principaux enjeux concernant la population

Enjeux

- Permettre à la population de rester sur le territoire communal et aux autres de venir s'y installer.
- Maintenir la population active sur la commune et pérenniser la vie économique de la commune.
- Favoriser l'installation de jeunes parents sur le territoire communal par une offre de logements adaptée (logements locatifs, accession à la propriété, terrain à bâtir).
- Répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs en logements afin de prendre en compte l'évolution des ménages (vieillissement de la population, diversification du profil des ménages, croissance du nombre de ménages : décohabitation).
- Conserver l'identité forte de la vie communale.

3. L'HABITAT

3.1. Un parc de logements en diminution et dominé par les résidences secondaires

En 2012, la commune compte 986 logements, soit 104 logements en moins (-9.5 %) par rapport à 2007.

Un nouveau recensement est en cours sur la commune de La Brigue, les résultats devraient être disponibles courant 2016.

La proportion de résidences secondaires (près de 60 % du parc de logement) est supérieure à celle de la CARF où les résidences secondaires ne représentent que 39 % du parc. Le marché du logement est plus «équilibré » sur le territoire de la CARF avec un «poids» du marché de la résidence secondaire moins prégnant que sur le territoire de La Brigue.

Le nombre de résidences principales était en constante augmentation entre 1975 et 1990, puis entre 1999 et 2012.

La commune compte 331 résidences principales en 2012, soit 69 résidences principales en plus par rapport à 2007. La proportion des résidences principales (environ 34 %) sur la commune est largement inférieure à la moyenne de la CARF (53.5 %) et à celle du département (environ 68 %).

Si le nombre de logements vacants a atteint son maximum en 2007 avec 95 logements, il est aujourd'hui de 73 logements vacants enregistrés en 2012. Entre 1975 et 2007, la commune avait enregistré une hausse des logements vacants (de 70 logements en 1975 à 95 logements vacants en 2007). Relativement au parc total, le taux de logements vacants représente environ 7 % du parc de logements en 2012 contre près de 10 % en 1990. A noter que le parc vacant est dominé par des logements de petites et moyennes surfaces. Les logements vacants se localisent essentiellement dans le centre ancien, du fait de l'ancienneté et de l'état de vétusté et de taille de logement parfois petite.

Chiffres à retenir :

- 986 logements en 2012.
- 59 % de résidences secondaires (581 logements).
- 7.4 % de logements vacants.

Nota Bene:

Les résultats des recensements de 2007 et 2012 concernant le parc de logement ne reflètent pas la réalité de la commune de La Brigue.

Les données du recensement de 2007 apparaissent surestimées, et celles de 2012 sous estimées. La réalité du parc de logement de la commune se situe probablement entre les deux données.

Les résultats du recensement de 2016 permettront d'affiner ces données.

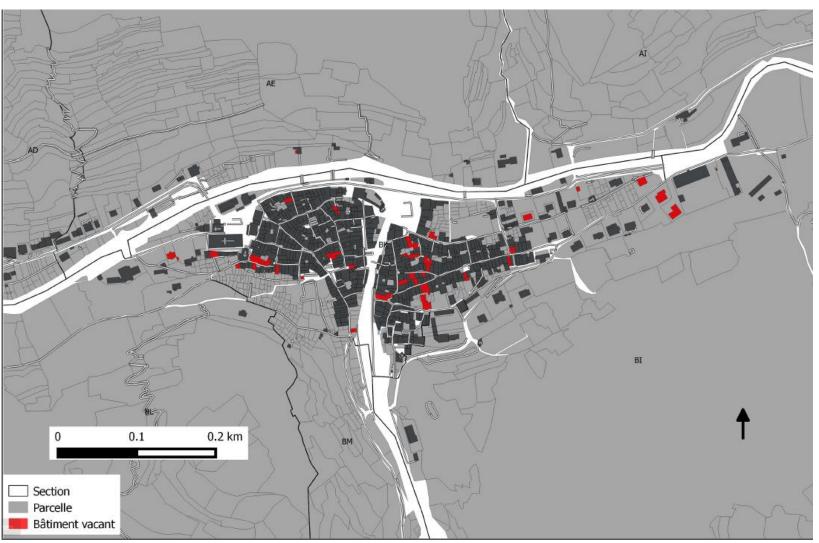


Figure 10 : Localisation des logements vacants (village de La Brigue)

Source: Fichiers MAJIC.



Figure 11: Localisation des logements vacants (hameau de Morignole) Source : Fichiers MAJIC.

Antea group	

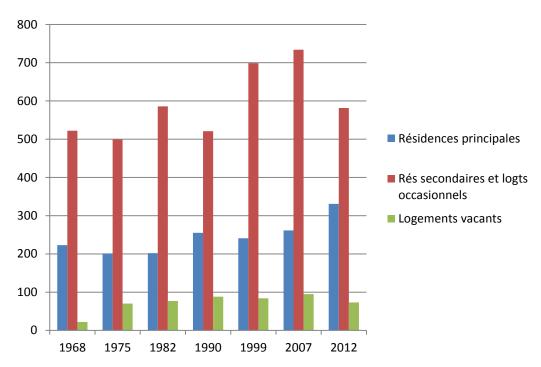


Figure 12: Evolution du nombre de logements par catégorie à La Brigue. Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.

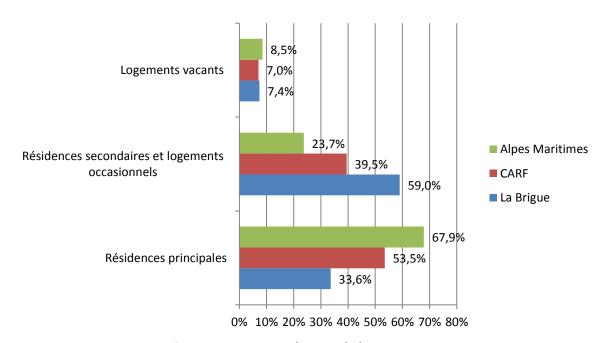


Figure 13: Structure du parc de logements. Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.

3.2. Un parc de logements ancien et une proportion équivalente de maisons et d'appartements

Le parc des logements est ancien avec près de 75 % des logements réalisés avant 1946. Le parc des résidences principales datant d'avant 1946 représente également environ 75 % du parc total de résidences principales. Les bâtiments datant d'avant 1946 ont été construits avec des matériaux très hétérogènes. Des gains énergétiques sont encore possibles lors de rénovations de ce bâti y compris pour le bâti ancien conçu avec des matériaux aux caractéristiques hygrothermiques isolantes.

Au dernier recensement de 2012, la maison individuelle représente seulement la moitié du parc de la commune contre environ 20 % dans la CARF et environ 25 % dans le département des Alpes Maritimes. Les logements collectifs représentent également la moitié des logements de La Brigue, contre 80 % au sein de la CARF et 75 % dans le département.

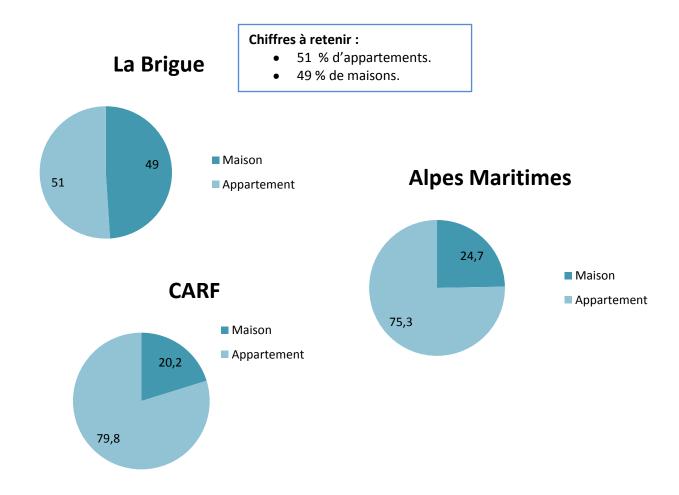


Figure 14: Type de logements.
Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.

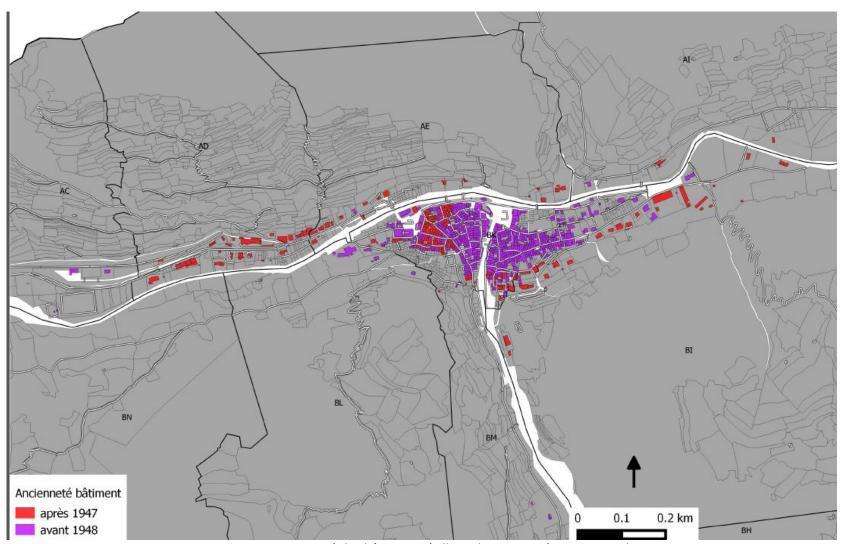


Figure 15: Ancienneté des bâtiments (village de La Brigue). Source : Fichiers MAJIC.

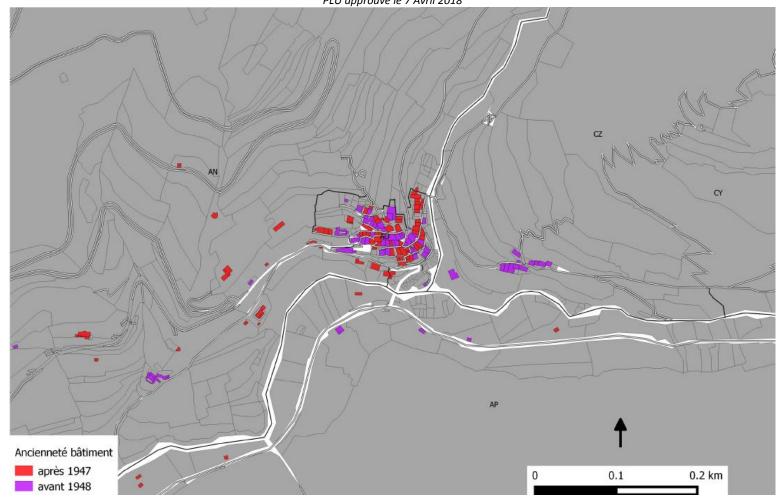


Figure 16 : Ancienneté des bâtiments (hameau de Morignole).

Source: Fichiers MAJIC.

3.3. Une majorité de logements de taille moyenne (T3 et T4) en résidences principales

Les logements de taille moyenne (entre 3 et 4 pièces) prédominent avec près de 60 % du parc de logements des résidences principales en 2012 contre 52.5 % sur la CARF et 52.6 % dans les Alpes Maritimes.

Les petits logements (1 à 2 pièces) représentent un quart des résidences principales en 2012 (contre 37 % sur la CARF et 34.3 % à l'échelle départementale). Le nombre de T1 et T2 a légèrement augmenté depuis 2007.

Les T5 (5 pièces et plus) représentent environ 15 % du parc de logements, avec un maintien de leur proportion entre 2007 et 2012.

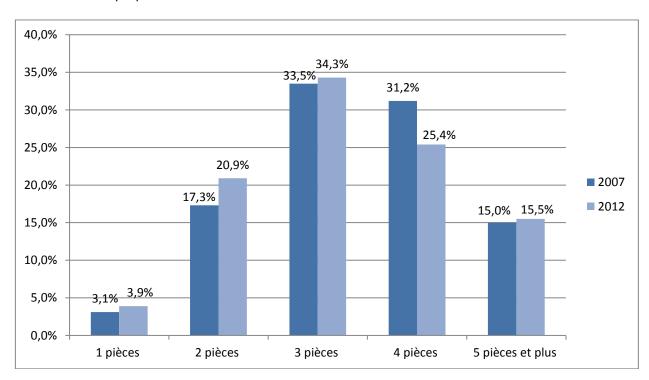


Figure 17: Evolution des résidences principales selon le nombre de pièces sur la Brigue. Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.

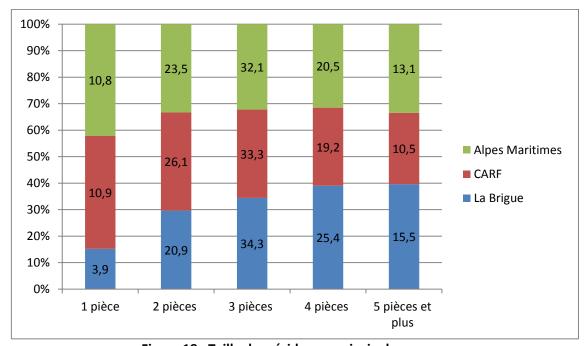


Figure 18 : Taille des résidences principales. Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.

3.4. Une majorité de propriétaires en résidences principales

La proportion de propriétaires est très forte sur la commune de La Brigue avec un taux de 70,7 % en 2012. Ceci s'explique par un parc locatif assez limité, comparativement à la moyenne départementale.

La proportion de locataires occupe moins d'un quart des résidences principales (21,5 % en 2012), cette proportion est identique à celle de 2007.

A titre de comparaison, le département des Alpes Maritimes compte 54.6 % de propriétaires, 41.3 % de locataires dont 8.5 % de locataires du parc public.

La part des ménages logés gratuitement représente 7.8 % du total des ménages hébergés (4.2 % dans les Alpes Maritimes).

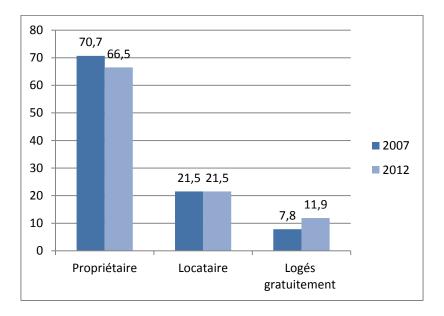


Figure 19 : Evolution du statut d'occupation des résidences principales de La Brigue entre 2007 et 2012.

Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.

3.5. Un parc de logements sociaux relativement important

3.5.1. L'offre

Le nombre de logements sociaux sur la commune était en 2012 de 14 logements, soit près de 4.2 % des résidences principales. La totalité des logements sociaux sont constitués par des appartements. Il est prévu la livraison de 8 logements sociaux supplémentaires (T3 et T4) en septembre 2017.

3.5.2. La demande locative sociale

Sur la commune de La Brigue, deux résidences HLM sont gérées par Côte d'Azur Habitat. D'après Côte d'Azur Habitat, la demande pour la commune s'élève en moyenne à 2 demandes/an. A ce jour, 5 demandes sont en attente pour la commune.

Chiffres à retenir :

- 14 logements sociaux existants, 8 prévus en septembre 2017.
- En moyenne 2 demandes de logements sociaux par an.

3.6. Un hébergement spécifique aux personnes âgées

Il existe un hébergement spécifique destiné aux personnes âgées sur la commune de La Brigue, la Maison de Retraite (EPHAD) Le Touzé, avenue de France. Cet établissement est public et dispose de 42 lits.

3.7. Le marché immobilier

Le prix moyen par m² habitable pour l'achat d'un appartement ancien sur la commune de La Brigue est de 1607 €/ m², prix très inférieur au prix moyen relevé au niveau du territoire de la CARF (4326 €/m²).

Le marché de l'accession à la propriété est directement touché par le ralentissement économique, et se traduit par des diminutions du nombre de transactions, par des baisses de prix généralisées et un délaissement des biens les plus chers, malgré une baisse des taux d'intérêts.

Cette baisse du nombre de surfaces urbanisées peut ainsi s'expliquer par le contexte foncier de la commune que l'on peut qualifier de contraint, comme de nombreuses communes de la CARF: rareté, cherté, topographie, risques, etc. Depuis quelques années, les coûts de production du logement ont augmentés, à cela s'ajoute le surcoût lié à la construction en secteur de montagne.

Avec la montée du prix des transports, les coûts des déplacements domicile-travail deviennent de plus en plus élevés, dans un contexte géographique contraint. Cette situation tend à favoriser le risque de précarisation des catégories de ménages à faibles ressources. Les évolutions sociétales d'aujourd'hui vont en faveur un «recentrage» des choix vers les secteurs ou communes où l'offre de logements est «accompagnée» d'une offre de services et d'équipements en proximité l'année (scolaire, périscolaire, commerces, services publics, santé, etc.) et d'emplois.

3.8. Une très faible production de logements neufs sur la commune

Entre 2002 et 2013, seuls 8 logements ont été commencés sur le territoire communal, dont 1 seul en individuel groupé, les autres étant en individuels purs.

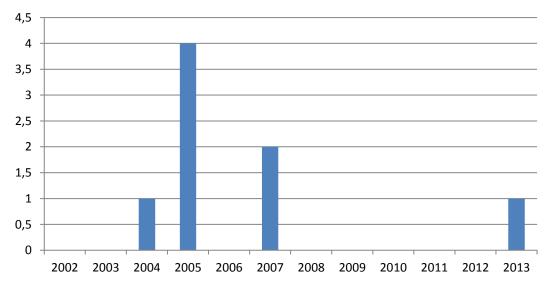


Figure 20 : Evolution du nombre de logements autorisés et commencés par an entre 2002 et 2013 sur le territoire de la commune de La Brigue.

Source : Fichiers SITADEL.

_____ Antea group

Commune de La Brigue Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Annexe Diagnostic PLU approuvé le 7 Avril 2018

Entre 2002 et 2013, près de 804 m² ont été utilisés pour la construction de logements sur la commune de La Brigue, dont 151 m² pour des logements individuels groupés. Ainsi, la surface moyenne des logements construits entre 2002 et 2013 est d'environ 101 m².

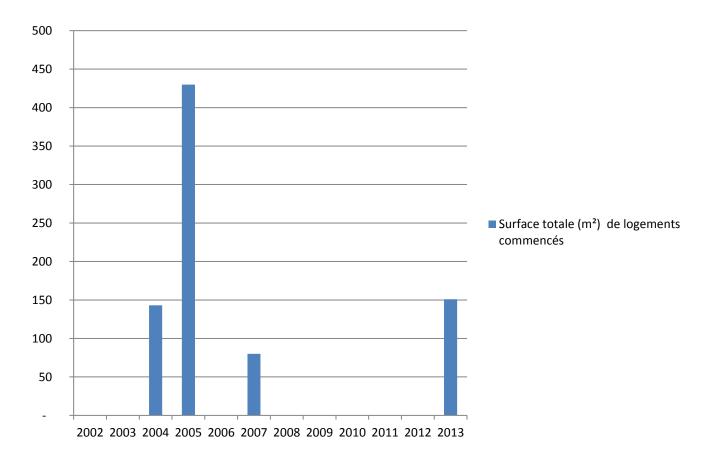


Figure 21 : Evolution de la surface consommée par an (surface de plancher) pour la construction de tous les types de logements entre 2002 et 2013.

Les cartes ci-après présentent les bâtiments construits après 2008 au village de La Brigue et au hameau de Morignole.

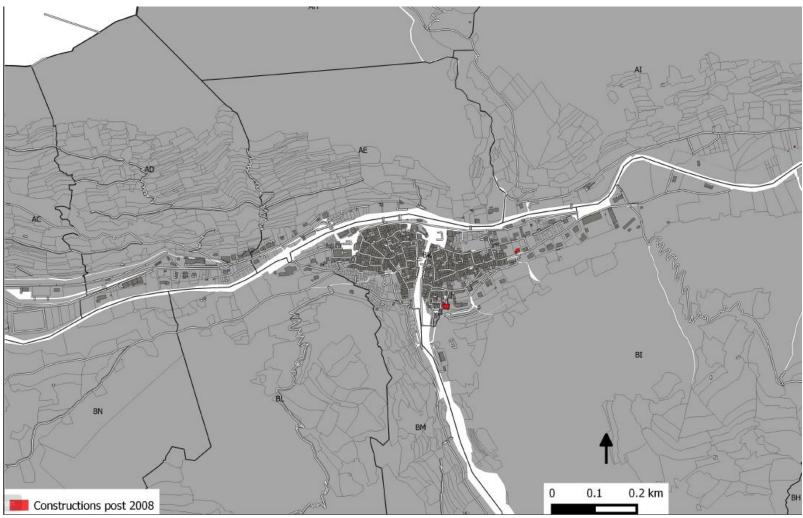


Figure 22 : Localisation des constructions postérieures à 2008 sur le village de La Brigue.

Source : fichiers MAJIC.



Figure 23 : Localisation des constructions postérieures à 2008 sur le hameau de Morignole.

Source: fichiers MAJIC.

A titre de comparaison, à l'échelle du SCOT de la CARF, en moyenne entre 2002 et 2012, près de 4 270 logements ont été autorisés et commencés sur le territoire du SCOT, soit 388 logements produits par an. C'est beaucoup moins que durant la période 1990-1999 durant laquelle environ 800 logements étaient construits par an.

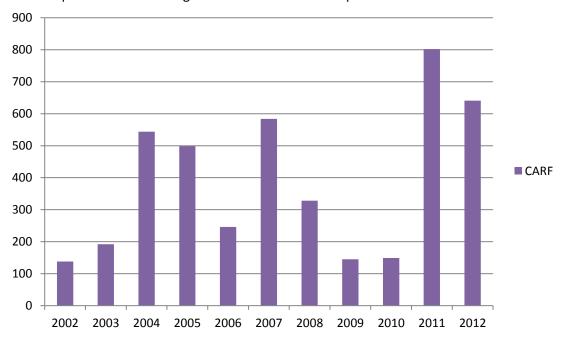


Figure 24 : Evolution du nombre de logements autorisés et commencés par an entre 2002 et 2012 sur le territoire du SCOT de la CARF.

Source : Fichiers SITADEL.

Le territoire de la CARF a donc connu un net ralentissement de l'activité de la construction neuve au cours des 25 dernières années. Ces dernières années, la dynamique de construction reste très modérée et varie de façon importante d'une année sur l'autre.

3.9. Etat actuel de l'urbanisation

Source : Etat Initial de l'Environnement – Sitétudes 2013.

La commune de La Brigue comporte des surfaces urbanisées de l'ordre de 27,25 ha, ce qui représente environ 0,29 % du territoire communal. L'urbanisation n'est cependant pas homogène sur tout le territoire. On peut réaliser une typologie des surfaces urbanisées en fonction de la forme du bâti, de son âge et de sa densité. Ainsi, on peut distinguer les types d'urbanisation suivants :

- Urbanisation dense historique

Ce type d'urbanisation caractérise le cœur historique du village. Il s'agit d'un bâti très dense, aux ruelles étroites et aux habitations à plusieurs étages (au moins R+1). Ce type d'urbanisation représente une surface totale de l'ordre de 8,01 ha, soit 0,09 % de l'ensemble du territoire communal.

Il s'agit d'une surface très réduite, se limitant au village et au hameau de Morignole.

Urbanisation diffuse historique

Plusieurs zones du territoire se caractérisent par la présence de constructions relativement espacées.

Ce type d'urbanisation est particulièrement présent dans les vallons de Val des Prés et de Bens. Il s'agit de secteurs anciennement agricoles ayant subi une violente déprise, et dont toutes les habitations ne sont plus actuellement occupées de façon pérenne. Ce type d'urbanisation est diffus par la dispersion des hameaux, et par la densité du bâti au sein de chaque hameau, cette dernière étant relativement faible. Cette caractérisation du bâti vaut également pour les différentes constructions pastorales réparties sur l'ensemble du territoire communal, ainsi que pour les constructions militaires. L'urbanisation diffuse historique représente ainsi 9,61 ha, soit de l'ordre de 0,1 % du territoire communal.

Urbanisation dense – Extensions récentes

Les alentours du village historique recèlent des zones dont l'urbanisation est beaucoup plus récente.

Ce type d'urbanisation se distingue donc des autres notamment par sa période de construction. On peut citer l'espace situé autour de la gare, ou encore l'hôpital, qui présentent des bâtisses récentes et de taille importante. Le style architectural local n'est pas forcément respecté. Au total, le bâti dense récent représente 9,63 ha d'urbanisation, soit environ 0,1 % du territoire communal.

Le tableau suivant résume les surfaces urbanisées dans l'état actuel à La Brigue, en fonction de leur typologie.

Secteur urbanisé	Surface (ha)	Part du territoire communal (%)
Urbanisation dense	8.01	0.09
historique		
Urbanisation diffuse	9.61	0.10
historique		
Extensions récentes	9.63	0.10
Total	27.25	0.29

Tableau 2 : Surfaces urbanisées à La Brigue en fonction de leur typologie.

Source: Etat Initial de l'Environnement – Sitétudes 2013.

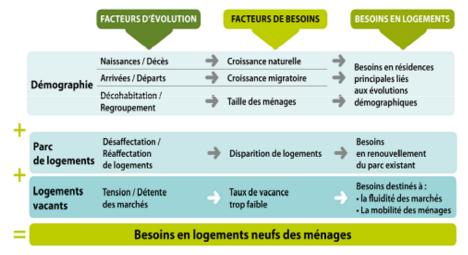
3.10.L'évaluation des besoins en logements neufs permanents et des surfaces nécessaires à échéance 2030

L'étude des besoins en logements permanents correspond à l'évaluation du nombre de logements neufs à vocation de résidences principales qu'il est nécessaire de produire à échéance 2030 afin :

- De répondre aux évolutions démographiques dans le territoire de la CARF qui génèrent des besoins en logements : croissance de la population et croissance du nombre de ménages (mouvement de décohabitation),
- De répondre aux besoins en renouvellement du parc de logements permanents :

«disparitions» de logements consécutives à des démolitions et des changements d'affectation, qui nécessitent d'être compensées et qui induisent donc des besoins en logements neufs supplémentaires.

 D'assurer un niveau de fluidité des marchés du logement, grâce à un taux de vacance minimal, permettant de garantir la mobilité et les parcours résidentiels des ménages qui souhaitent changer de logements.



Sur le territoire de la CARF, le scénario tendanciel est de 3000 ménages supplémentaires mais 2000 habitants de moins à l'horizon 2030.

Le scénario en cours de définition dans le SCOT de la Riviera Française et de la Roya s'oriente vers environ 5000 ménages supplémentaires à l'horizon 2030 et une population en légère croissance (environ + 2000 habitants). Ce scénario est susceptible d'évoluer.

Toutefois, la Brigue n'aura pas à prendre en compte une part importante de cette évolution.

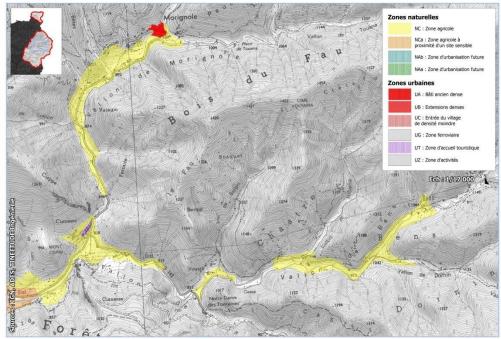
Au prorata, pour la Brigue, l'évolution de la population a été estimée à + 20 habitants et + 50 ménages à l'horizon 2030.

3.11.L'évaluation des surfaces disponibles pour l'habitat permanent

Sources: - POS de La Brigue – EIE juillet 2013.

- Fichier MAJIC, février 2016.

Les cartes suivantes présentent les secteurs classés en zone urbaine et en zone d'urbanisation future au POS opposable de La Brigue. Ces secteurs se localisent au droit du village et du hameau de Morignole.



A BRIGUE - ZONAGE DU POS (MORIGNOLE ET BENS)

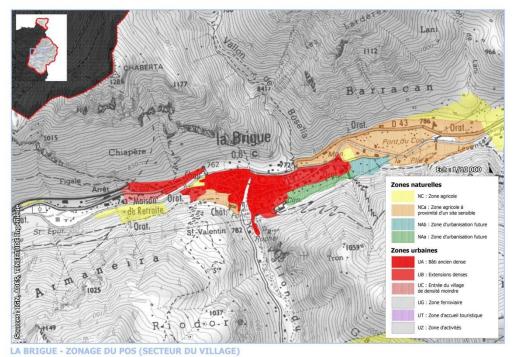


Figure 25 : Zonage du POS opposable de La Brigue

En zone urbaine en 2016, c'est environ 1184 m² de parcelles constructibles qui sont encore disponibles, desservis et immédiatement mobilisables. Cette surface constructible se localise au droit du village, et se concentre sur les trois parcelles présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Parcelles urbanisables localisées en zone urbaine non consommées en 2016

		Contenance	Surface calculée
Section	Parcelle	Majic	SIG en m²
AE	0041	210	213
AE	0042	310	303
AE	0253	667	668

En ce qui concerne les zones d'urbanisation future du POS opposable de La Brigue, le sous secteur NAa (le village) présente une superficie d'environ 21 660 m² et le sous secteur NAb (Chemin de Saint Jean) présente quant à lui une surface d'environ 18 210 m².

Chiffres à retenir :

- Environ 1184 m² de parcelles constructibles non consommées en 2016 en zone urbaine,
- Environ 21 660 m² en zone d'urbanisation future en continuité du village (NAa) et 18 210 m² au chemin Saint Jean (NAb),
- Zones urbaines du POS opposable concentrées au droit du village et du hameau de Morignole.

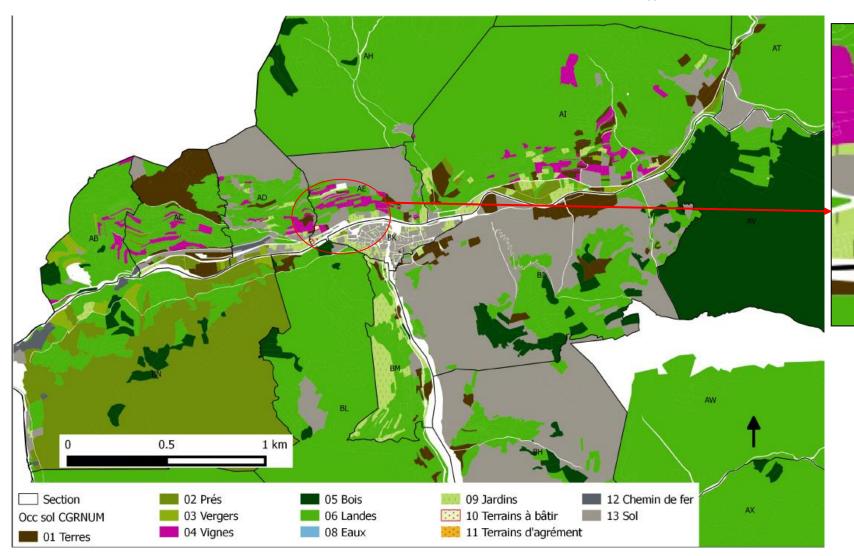


Figure 26 : Occupation des parcelles et localisation des terrains à bâtir (village de La Brigue)

3.12.Les atouts et faiblesses du territoire en matière d'habitat

Atouts	Faiblesses		
Proportion assez importante d'habitat groupé.	Parc de logements stable, à confirmer avec le recensement en cours.		
Vacance qui concerne essentiellement les petites et moyennes surfaces.	Parc de logements ancien.		
Majorité de propriétaires en résidences principales.	Hébergement spécifique pour les personnes âgées sur la commune (EPHAD).		
Parc de logements sociaux actuellement suffisant.	personnes agees sur la commune (EFNAD).		
Coût du foncier moins élevé que dans le reste de la CARF.			
Opportunités	Menaces		
Réhabilitation des logements vacants.			

3.13.Les principaux enjeux en matière d'habitat

Enjeux

- Prévoir les besoins en terrains constructibles et optimiser l'utilisation du sol en faveur de l'habitat principal pour développer la population permanente de la commune.
- Accompagner et orienter le développement ou l'amélioration de l'habitat en diversifiant l'offre de logements (taille, prix, forme d'habitat, etc.).
- Poursuivre le développement de l'offre sociale en locatif et /ou en accession en fonction des besoins, afin de disposer d'un parc de logement diversifié et équilibré sur le territoire.
- Prévenir les besoins de la population locale vieillissante.
- Réhabiliter les logements vacants.
- Améliorer le parc de logements anciens pour contrer le renchérissement du coût de l'énergie et donc des charges, en particulier dans un territoire de montagne et éviter les risques de déqualification ou de relégation de certaines catégories de logements.
- Maintenir une faible consommation foncière.

4. L'EMPLOI ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES

4.1. Données générales

4.1.1. Une baisse du nombre d'actifs et une hausse du nombre de chômeurs

En 2012, la population active de La Brigue s'élevait à 262 personnes, soit 59.1 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Entre 2007 et 2012, la population active de La Brigue a diminuée, passant de 65.1 % à 59.1 %.

Tableau 4 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012

	La Br	La Brigue		
	2012	2007	2012	
Ensemble	443	397	44 294	
Actifs en %	59.1	65.1	74.9	
actifs ayant un emploi en %	54.4	62.1	66.3	
chômeurs en %	4.7	3	8.7	
Inactifs en %	40.9	34.9	25.1	
élèves. étudiants et stagiaires non rémunérés en %	5.6	3.5	8.4	
retraités ou préretraités en %	13.4	11.1	8	
autres inactifs en %	22	20.2	8.6	

L'analyse du tableaux ci-dessus révèle en 2012 que :

- le taux d'actifs ayant un emploi (54.5 %) est plus faible que dans le reste de la CARF (66,3 %). Globalement, ce taux a baissé depuis 2007 (- 6 points);
- la part du nombre de chômeurs est beaucoup moins importante au niveau de la commune (4.7 %) que dans la CARF (8.7 %);
- la part des étudiants est également plus faible ;
- La part des retraités et des autres inactifs sur La Brigue est beaucoup plus élevée que sur le territoire de la CARF;
- Le taux de chômage est de 4.7 % en 2012 contre 3 % en 2007. La part des femmes parmi les chômeurs est d'environ 66.7 % sur la Brigue contre 52 % sur le territoire de la CARF.

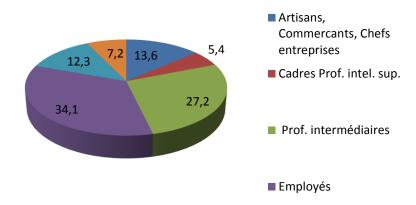
4.1.2. Une majorité d'employés et de professions intermédiaires

Une majorité de la population active est employé (34.1 %) ou de professions intermédiaires (27.2 %). Suivent ensuite les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (13.6 %) et les ouvriers (12.3 %). Enfin, les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 5.4 %. Les chômeurs représentent environ 7.2 % de la population active.

Les agriculteurs ne sont pas représentés sur les données du recensement de 2012.

Cependant, ils étaient 16 au recensement de 2007, et, seraient en 2016 au nombre de 5 sur la commune (données Mairie de La Brigue). De plus, deux GAEC sont présents sur la commune (GAEC de Ciage à Bens et GAEC de la Roya).

Figure 27 : Population active par catégorie professionnelle en pourcentage. Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.



Parallèlement, sur le territoire communal, on recense une majorité d'emplois d'employés (55.5 % des emplois) et d'artisans, commerçants et de chef d'entreprise d'ouvriers (14.1 % des emplois).

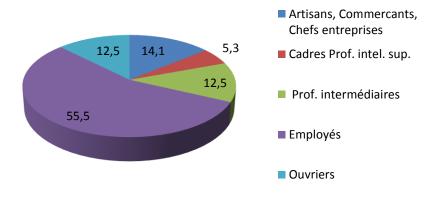
Les emplois de professions intermédiaires et de d'ouvriers représentent chacun environ 12.5 % des emplois sur la commune.

Enfin, les emplois en tant que cadres (5.3 %) ne représentent qu'une faible part.

Aucun emploi n'apparait dans l'agriculture au recensement de 2012. Toutefois, en 2007, la commune comptait 16 emplois dans l'agriculture, soit 8.9 % des emplois. Le nombre d'emplois réel dans l'agriculture sera confirmé par les données du recensement en cours (2016).

Figure 28 : Emplois sur la commune de La Brigue selon la catégorie socioprofessionnelle.

Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.



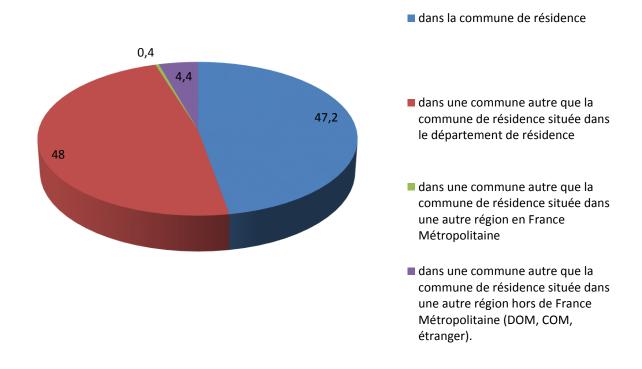
4.1.3. Une majorité d'actifs travaillent sur la commune ou aux environs

Le taux d'emploi de la commune est de 84 %. Au dernier recensement de 2012, 47.2 % des actifs de la commune travaillent à La Brigue alors que 48 % travaillent dans une autre commune du département. Ainsi, 95.2 % des actifs travaillent dans le département.

Les 4.4 % des actifs de La Brigue qui travaillent hors de France Métropolitaine se rendent à Monaco et en Italie pour leur travail.

Figure 29 : Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, qui résident dans la commune (en pourcentage).

Source : INSEE, Recensement Général de la Population, 2012.



4.1.4. Un nombre d'établissements en augmentation

En 2013, la commune comptait près de 69 établissements actifs ¹dont près de la moitié (50.7 %) dans les domaines du commerce, transports et services divers.

Les établissements dans le secteur de l'agriculture représentaient quant à eux environ 1/5 ème des établissements actifs (21.7 %).

Tableau 5: Etablissements actifs par secteur d'activité en 2013. Source : INSEE – CLAP.

	Nombre d'établissements actifs	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Agriculture	15	21.7	15	0	0	0	0
Industrie	3	4.3	3	0	0	0	0
Construction	10	14.5	8	2	0	0	0
Commerce, transports, services divers	35	50.7	30	5	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	6	8.7	2	1	1	1	1
TOTAL	69	100	58	8	1	1	1

En 2014, on enregistre près de 9 créations d'établissements, essentiellement dans les domaines du commerce, des transports et services divers.

Tableau 6: Créations d'établissements par secteur d'activité en 2014. Source : INSEE – CLAP.

	Ensemble	%	Taux de création
Industrie	0	0	0
Construction	1	11.1	12.5
Commerce, transports, services divers	7	77.8	33.3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	11.1	100
TOTAL	9	100	29

47

_

¹ L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Antea group

4.1.5. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau de l'emploi

Atouts	Faiblesses
Faible part de chômeurs dans la population active.	Baisse du nombre d'actifs ayant un emploi.
Fort taux d'emploi sur la commune.	
Nombre d'établissements en hausse.	
Présence d'une quinzaine d'établissements actifs dans l'agriculture.	
Opportunités	Menaces
Développement de l'agriculture biologique déjà présente au Val des Prés et au Jardin de Rocambole.	Diminution de la SAU (1019 ha en 2000, 512 ha en 2010).

4.1.6. Les principaux enjeux au niveau de l'emploi

Enjeux

• Proposer un cadre de vie attractif pour les employés et leurs familles en termes de services, transport et de logements.

4.2. Les commerces et services de proximité

4.2.1. L'offre sur la commune

La commune de La Brigue comprend quelques commerces et services à la population, parmi lesquels :

- Un bar « Les Platanes »,
- Une boucherie Charcuterie,
- Un tabac presse souvenirs,
- Une épicerie générale « Au bon Pain »,
- Omeloko (« Aux mets locaux »),
- Un institut de beauté Edelweiss,
- Des restaurants et snacks: Auberge Saint Martin, Hôtel Fleur des Alpes, Hôtel Le Mirval, Pizzeria Brigasque, Snack Le Calabrais, et le Snack de la Place.

La commune de La Brigue propose aussi des produits locaux et de l'artisanat :

- Marché du dimanche,
- Fromage de Chèvres,
- Légumes Bio de l'exploitation agricole de Val des Prés,
- Petits Fruits, Production agricole, locale et biologique du Jardin de Rocambole,
- La Fée Capeline : Feutres fait main, couleurs végétales, laines des Alpes,
- Miel: Les Ruchers d'Autrefois, Les Ruchers de Gallas, Miel Hamouda,
- Sangthong (artisanat thaïlandais),
- Tapis Brigasques.

La commune de La Brigue dispose d'un Espace Médico-social.

4.2.2. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau de l'activité commerciale et des services de proximité

Atouts	Faiblesses
Offre suffisante en matière de commerces pour le territoire communal.	
Opportunités	Menaces
	Pérennité des commerces non garantie.

4.2.3. Les principaux enjeux au niveau de l'activité commerciale

• S'appuyer sur le développement touristique, pour permettre le maintien d'un niveau de service continu pour la population permanente.

Anton aroun	
Antea group	

4.3. L'artisanat et les entreprises du bâtiment

4.3.1. L'offre sur la commune

La commune présente une activité artisanale constituée d'une entreprise de peinture / bâtiment / tapisserie et d'une entreprise de maçonnerie générale.

4.3.2. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau de l'activité artisanale

Atouts	Faiblesses
Zone artisanale (UZ = environ 13 500 m²) partiellement occupée.	Terrains encore disponibles au sein de la zone artisanale.
Opportunités	Menaces
	Diminution du nombre d'artisans.

4.3.3. Les principaux enjeux au niveau de l'activité artisanale

	Enjeux
•	Maintenir l'activité artisanale existante et faciliter l'installation d'artisans.

4.4. L'activité agricole

4.4.1. Les caractéristiques des exploitations agricoles sur la commune

Une diminution ces dernières années du nombre d'exploitations et des surfaces agricoles utilisées

Source: AGRESTE, Recensement Général Agricole 2010.

En 2010, les terres agricoles (SAU) couvrait près de 512 hectares, soit environ 5.5 % du territoire communal. L'essentiel des terres sont toujours en herbe.

Tableau 7 : Evolution de la surface agricole utile

	2010	2000	1988
Surface agricole utilisée (SAU) en ha	512	1019	600

Le nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire communal reste modeste, avec 16 exploitations en 2010.

La commune de La Brigue, comme sur l'ensemble du territoire de la CARF, a vu une baisse importante et continue du nombre total d'exploitations depuis plusieurs décennies. Depuis les années 50, le modèle économique et urbain du territoire a plongé l'agriculture dans une déprise importante qui se poursuit encore aujourd'hui, handicapée par de fortes pressions foncières et des difficultés de renouvellement des exploitations.

En 1988, on recensait 23 exploitations agricoles, ayant leur siège sur la commune.

On assiste sur l'ensemble de la CARF, à un regroupement ou à un agrandissement des exploitations, majoritairement sous forme sociétaire pour répondre à des contraintes de travail, de foncier et de capitaux, qui nécessitent des blocs d'exploitations suffisants et sans morcellement.

Tableau 8: Evolution du nombre d'exploitants agricoles

	2010	2000	1988
Exploitants agricoles avec siège sur la commune	16	22	23

L'activité agricole représente encore une activité économique à part entière sur la commune garantissant l'équivalent d'une quinzaine d'emplois à temps plein à l'année.

Tableau 9: Evolution du nombre d'unité de travail annuel

	2010	2000	1988
Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel	15	19	28

Αr	ıtea	gra	าเเก	

La surface moyenne par exploitation était en 2010 d'environ 34 ha, contre 46 ha en 2000 et 26 ha en 1988.

La population des chefs d'exploitation et des coexploitants est dominée par ceux ayant un âge de 50 ans (11 exploitants sur les 16 exploitants de la commune).

Une agriculture tournée vers l'élevage

De par sa position en altitude et au cœur d'un relief marqué, La Brigue voit ses activités agricoles tournées essentiellement vers l'élevage. En effet, 99 % de la Surface Agricole Utilisée représentent une surface toujours en herbe, soit 506 ha.

Environ 3 ha sont utilisés pour la culture maraîchère. Des exploitations d'agriculture biologique sont présentes sur la commune : Légumes Bio de l'exploitation agricole de Val des Prés, et Petits Fruits, Production agricole, locale et biologique du Jardin de Rocambole.

L'apiculture est également bien représentée sur la commune avec Les Ruchers d'Autrefois, Les Ruchers de Gallas, et le Miel Hamouda.

Le cheptel du territoire (exploitations ayant leur siège sur la commune) comprend 110 bêtes en 2010, contre 169 en 2000 et en 1988.

L'élevage est quant à lui dominé par les ovins, qui représentent 86 % du cheptel.

Les bovins étant absents du territoire communal, les caprins représentent donc 14 % du cheptel.

Sur la commune de La Brigue, se pratique le pastoralisme avec transhumance. Outre les exploitants ayant leur siège d'exploitation sur la commune, d'autres bêtes utilisant les alpages de la commune : ovins des communes françaises voisines et bovins d'Italie.

Au mois d'octobre, la descente des troupeaux de l'alpage donne lieu à la fête de la Brebis Brigasque.

Deux GAEC ont été constitués sur la commune de La Brigue : le GAEC de Ciage et le GAEC de la Roya.

Située dans la vallée de la Roya, la ferme du GAEC de Ciage se concentre sur l'élevage de la brebis brigasque, race rustique locale à faible effectif, selon un système pastoral ultra extensif: - valorisation du pâturage fortement embroussaillé avec dénivelé important, montée en estive de fin mai à mi-octobre, traite manuelle, fabrication de fromage à la ferme de décembre à mai, puis à l'estive jusqu'en octobre, la cabane d'alpage étant inaccessible aux véhicules motorisés, les chevaux sont bâtés pour descendre le fromage dans la vallée.

Sur la commune de La Brigue, comme de manière générale sur la Haut Pays, l'agriculture joue un rôle important d'entretien des paysages.

L'agro-pastoralisme qui constitue le maillon principal de l'agriculture du Haut-Pays, n'occupe toutefois plus qu'une place marginale dans l'activité économique du Haut Pays.

Antea	grour

Au-delà de son rôle socio-économique, l'activité agricole remplie des fonctions environnementales primordiales sur le territoire. Elle reste un acteur majeur de l'aménagement du territoire de par son important rôle sur le plan de l'écologie et du paysage.

Le rôle environnemental de l'agriculture s'exerce en différents points :

- Aspects paysagers (protection des paysages): l'agriculture participe au façonnement des paysages du territoire,
- Gestion des risques naturels :
 - Protection incendie: l'agriculture a une fonction essentielle en termes de DFCI par le maintien d'espaces non combustibles qui permet de stopper ou freiner les feux,
 - Lutte contre les inondations: les pratiques culturales influent sur le ruissellement et de l'érosion des sols. Les ripisylves et bandes enherbées entre les zones cultivées et les cours d'eau servent de zones tampons limitant les vitesses d'écoulement, l'érosion, ainsi que le lessivage.
- Entretien des espaces naturels : les pâturages notamment contribuent à l'entretien des espaces naturels en montagne, luttant ainsi contre la fermeture des espaces et favorisant la biodiversité.
- Lutte contre l'abandon des terres : l'agriculture dont l'agro-pastoralisme pour l'essentiel, assure le maintien d'une présence humaine sur des territoires de montagne durement frappés par la déprise.
- Maintien de milieux ouverts favorables à la biodiversité: la création de lisières entre espaces agricoles et naturels (écotones) peut avoir un effet bénéfique, particulièrement intéressant en termes de biodiversité. En effet, la fermeture des milieux naturels, due à l'envahissement par la forêt des terroirs agricoles et des zones de parcours dans le Haut-Pays, entraîne une banalisation des sites et porte atteinte à la biodiversité alors que le maintien de la diversité des paysages et des milieux est indispensable au développement d'une offre touristique axée sur la nature et le patrimoine identitaire.
- Rôle spécifique de l'apiculture pour le maintien de la biodiversité (pollinisation).

Une charte sur la « stratégie de développement durable de l'agriculture et de la forêt » des Alpes-Maritimes a été élaborée en 2010 et préconise l'inscription des terres agricoles dans les documents d'urbanisme et la mise en place d'action foncière sur ces espaces.

De nombreuses Indications Géographiques Protégées (IGP) sur la commune

La commune est concernée par 38 IGP: Agneau de Sisteron, Alpes-Maritimes blanc, Alpes-Maritimes mousseux de qualité blanc, Alpes-Maritimes mousseux de qualité rosé, Alpes-Maritimes mousseux de qualité rouge, Alpes-Maritimes primeur ou nouveau blanc, Alpes-Maritimes primeur ou nouveau rosé, Alpes-Maritimes primeur ou nouveau rouge, Alpes-Maritimes rosé, Alpes-Maritimes rouge, Méditerranée blanc, Méditerranée Comté de Grignan blanc, Méditerranée Comté de Grignan mousseux de qualité blanc, Méditerranée Comté de Grignan mousseux de qualité rouge, Méditerranée Comté de Grignan primeur ou nouveau blanc, Méditerranée Comté de Grignan primeur ou nouveau rosé, Méditerranée Comté de Grignan primeur ou nouveau rosé, Méditerranée Comté de Grignan rosé, Méditerranée Comté de Grignan rosé, Méditerranée Comté de Grignan rouge, Méditerranée Coteaux de

Antea group	
Anteagroup	

Montélimar mousseux de qualité rosé, Méditerranée Coteaux de Montélimar blanc, Méditerranée Coteaux de Montélimar mousseux de qualité blanc, Méditerranée Coteaux de Montélimar mousseux de qualité rouge, Méditerranée Coteaux de Montélimar primeur ou nouveau blanc, Méditerranée Coteaux de Montélimar primeur ou nouveau rosé, Méditerranée Coteaux de Montélimar primeur ou nouveau rouge, Méditerranée Coteaux de Montélimar rosé, Méditerranée Coteaux de Montélimar rouge, Méditerranée mousseux de qualité blanc, Méditerranée mousseux de qualité rosé, Méditerranée mousseux de qualité rosé, Méditerranée primeur ou nouveau blanc, Méditerranée primeur ou nouveau rosé, Méditerranée primeur ou nouveau rouge, Méditerranée rosé et Méditerranée rouge.

La protection des espaces agricoles (DTA, Loi Montagne et Littoral)

Les espaces agricoles du Haut-Pays sont protégés dans le cadre de la Loi Montagne (article L.145-3-I du code de l'urbanisme).

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes Maritimes recense 8 espaces agricoles à préserver sur le territoire du SCOT de la Riviera Française et de la Roya. La gestion des espaces agricoles dont les fonctions sont primordiales sur le territoire doit être intégrée dans les démarches d'aménagement. Les espaces où des terres agricoles doivent être maintenues sont à identifier notamment au niveau des pâturages intermédiaires du Haut-Pays.

La DTA précise les objectifs généraux pour le maintien et le développement des activités agricoles, pastorales et forestières.

Les réflexions autour de l'aménagement devront concilier plusieurs objectifs :

- Conserver des espaces agricoles cohérents à l'occasion des projets de développement et d'infrastructures,
- Préserver l'attractivité des communes en matière de cadre de vie (rôle des espaces agricoles),
- Concilier le développement des communes et consommation raisonnée de l'espace afin de préserver des potentialités pour l'avenir.

Antea group	
AIILEA ETUUD	

4.4.2. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau agricole

Atouts	Faiblesses
Activité économique à part entière et non négligeable sur la commune.	Activité agricole en déclin (moins de surfaces utilisées, moins d'exploitations)
Productions de qualité.	
Constitution de GAEC.	Fortes contraintes géographiques (relief accidenté, climat,)
Transhumance.	Problématiques de gestion de l'agro- pastoralisme avec la présence du loup et la
Rôle important de l'agropastoralisme pour le maintien de la biodiversité.	concurrence des éleveurs italiens.
Rôle important de l'agriculture pour le paysage, l'environnement, la gestion des risques naturels.	Non reconduction de la convention entre la SAFER et le CARF et l'absence d'une convention de travail Chambre d' Agriculture CARF.
Orientations fortes des protections et de préservation inscrites dans la DTA des Alpes Maritimes.	
Signature d'une stratégie de développement durable de l'Agriculture et de la Forêt des Alpes-Maritimes.	
Ommontumitée	Managara
Opportunités	Menaces
Poursuite de l'ouverture intéressante de l'agriculture (ex : agriculture bio, agriculture de qualité, diversification ou pluriactivité), qui la rend moins dépendante du marché.	Menaces
Poursuite de l'ouverture intéressante de l'agriculture (ex : agriculture bio, agriculture de qualité, diversification ou pluriactivité), qui la	Diminution des activités d'élevages (poursuite
Poursuite de l'ouverture intéressante de l'agriculture (ex : agriculture bio, agriculture de qualité, diversification ou pluriactivité), qui la rend moins dépendante du marché. Mise en place de synergie entre agriculture et tourisme, agriculture et la filière « santé, bien-	
Poursuite de l'ouverture intéressante de l'agriculture (ex : agriculture bio, agriculture de qualité, diversification ou pluriactivité), qui la rend moins dépendante du marché. Mise en place de synergie entre agriculture et tourisme, agriculture et la filière « santé, bienêtre, nutrition ». Montée en puissance des circuits courts et ventes directes : Marchés de producteurs,	Diminution des activités d'élevages (poursuite

4.4.3. Les principaux enjeux au niveau agricole

Enjeux

- Perpétuer le système agro-pastoral en confortant et améliorant l'utilisation des alpages.
- Permettre aux jeunes agriculteurs de pouvoir s'installer.
- Reconquérir des espaces agricoles enfrichés.
- Préserver la ressource agricole.
- Limiter le mitage des espaces agricoles et naturels et la consommation d'espace.
- Renforcer les filières agricoles.
- Valoriser l'activité agricole et de ses productions dans le cadre de la mise en place de la filière agrotouristique et de la filière « santé bien-être, nutrition ».
- Valoriser le maintien d'une activité agricole dans le cadre :
 - du maintien du cadre de vie,
 - la gestion des incendies,
 - la protection contre l'érosion des sols,
 - la lutte contre les inondations,
 - du maintien de la biodiversité.

4.5. L'activité forestière

Une exploitation forestière limitée et contrainte en raison du relief

L'exploitation forestière est une activité existante sur des terrains communaux de La Brigue. Toutefois, cette exploitation est limitée et difficile en raison du relief (fortes pentes) et de la faiblesse des voiries locales (largeur ou charge à l'essieu).

Les forêts sont le support de nombreuses activités telles que la chasse, le pâturage, le ramassage des champignons et les activités sportives.

Le couvert forestier est dominé par les essences de résineux : Pin sylvestre, Sapin pectiné, Mélèze d'Europe, Epicéa commun. Les feuillus, beaucoup moins présents, sont représentés par le chêne pubescent et le charme-houblon principalement.

Les forêts domaniales et communales

Les forêts communales et domaniales sont gérées par l'ONF (Office National des Forêts). Elles sont soumises au régime forestier qui leur confère un caractère inaliénable et inconstructible et assure une gestion cohérente grâce à l'application des règles de gestion et de police mises en œuvre par l'ONF.

L'application du régime forestier présente plusieurs avantages :

- gestion durable et multifonctionnelle en application des règles de gestion et de police des bois mises en œuvre par l'Office National des Forêts sur la base d'un financement de l'État,
- aides financières publiques,
- certification de gestion durable pour la commercialisation des bois.

	La Brigue
Surface communale (ha)	9177
Forêt bénéficiant du régime forestier (ha)	3881
Pâturages bénéficiant du régime forestier (ha)	975

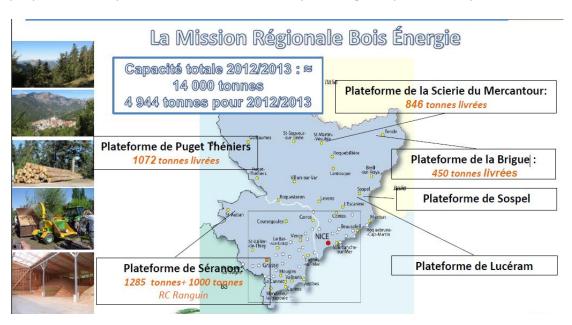
Tableau 10 : Forêts et pâturages bénéficiant de la protection du régime forestier (source ONF 2006)

• Les forêts privées

Les forêts privées ont des modalités de gestion encadrées par le Code Forestier : des plans simples de gestion (P.S.G.) doivent être établis pour toute propriété boisée supérieure à 25 ha d'un seul tenant et approuvés par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Depuis la loi du 4 décembre 1985, les PSG peuvent également être présentés de façon facultative pour les propriétés de plus de 10 ha. Ils doivent comprendre «un programme d'exploitation des coupes et, le cas échéant, un programme des travaux d'amélioration », pour une durée de 10 à 30 ans. Le CRPF ne fait état d'aucun plan simple de gestion sur le territoire communal.

Les activités économiques liées aux forêts

L'activité forestière est prospère sur la commune de La Brigue, avec notamment le pôle bois de la commune (installation d'une association avec banc de sciage, hangar à plaquettes et installation de panneaux solaires sur le toit du hangar). Le hangar à plaquettes (de 600 m² de surface au sol) permet de travailler le bois de moins bonne qualité. En 2012/2013, cette plateforme a permis la livraison d'environ 450 tonnes de plaquettes. Cette plate forme s'insère dans le dispositif régional présenté ci après.



Le commerce du bois se développe sur l'Italie avec l'initiative de l'ONF et de l'association des communes forestières (ACOFOR 06). Elle concerne essentiellement le bois d'œuvre. Le Conseil Général a réalisé une étude en 2005 pour identifier les potentialités de production de bois énergie au niveau du territoire départemental. Le secteur Bévéra —

Roya dispose de ressources intéressantes dans ce cadre. La commune de Breil-sur-Roya envisage de créer une usine de fabrication de plaquettes, en concertation avec l'ONF. Ce projet est cependant peu avancé à l'heure actuelle.

L'exploitation forestière est rendue difficile du fait des fortes pentes du territoire et des conditions d'accessibilité aux parcelles. L'utilisation de systèmes de câbles, qui permet de s'affranchir des contraintes topographiques, est en développement. Une charte forestière est en cours d'élaboration.

4.5.1. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau forestier

Atouts	Faiblesse
Couvert forestier important.	
Espaces qui compensent le niveau	Faible exploitation des forêts du fait de la
d'émission de GES du territoire.	situation en zone de montagne.
Ressource de qualité, plate forme de La	
Brigue.	Faible compétitivité des exploitations
Attrait touristique majeur.	forestières.
Forêt accessible pour la population,	
favorable au développement des loisirs.	Contraintes géographiques (forte pente,
Rôle paysager, écologique et social majeur.	accessibilité difficile, gabarit des réseaux
Signature d'une stratégie de	routiers).
développement durable de l'Agriculture et de la Forêt des Alpes-Maritimes, et charte	
forestière en cours d'élaboration.	
Opportunités	Menaces
Opportunites -	Wichaes
Evictores de nombreux outils de gestion	Dávalannament du risque incondia
Existence de nombreux outils de gestion pour les forêts privées ou publiques.	Développement du risque incendie.
Développement des Energies	Impacts du changement climatique sur les
Renouvelables.	forêts.
Développement d'une filière de	Torets.
production de matériaux d'isolation ou de	
construction.	

4.5.2. Les principaux enjeux au niveau forestier

Enjeux

- L'utilisation multifonctionnelle des ressources de la forêt (bois, chasse, loisirs),
- Le développement d'une filière bois avec la prise en compte des actions des territoires limitrophes (Paillon, Italie) et le questionnement autour de la mutualisation des moyens,
- L'accessibilité du territoire et la question de la qualité des infrastructures routières et de leur gabarit,
- L'entretien des sentiers forestiers.

4.6. L'activité touristique

4.6.1. Les caractéristiques de l'activité touristique de la commune et les hébergements touristiques

Le tourisme est certainement le meilleur atout du territoire de La Brigue, village dotée de nombreux monuments historiques (classés ou inscrits) aux portes du Mercantour et de la vallée des Merveilles. En effet, son cadre naturel préservé et son territoire idéal pour la pratique d'activités de plein air en font un lieu privilégié pour les activités de pleine nature.

Les activités de sports et de loisirs sur la commune sont les suivantes :

- Balade en gyropode,
- Excursion en 4X4,
- Fitness en plein air,
- Parcours de pêche,
- Parcours de santé,
- Piste Four Cross,
- Piste VTT,
- · Pump Track,
- Salle de sport musculation,
- · Sentier canadien,
- Sentiers de randonnée,
- Site spéléologique,
- Terrain de tennis,
- Via ferrata avec Tyrolienne.

A proximité de la commune, des sports d'eau vive (canyoning, rafting, canoë), et des sports d'hiver (Casterino pour le ski de fond, et Limone pour le ski alpin) sont aussi accessibles.

De plus, la commune de La Brigue bénéficie d'un patrimoine historique important. Cependant, certains monuments historiques sont en voie de délabrement. Le patrimoine d'exception de la commune comporte notamment :

- La collégiale Saint Martin,
- La chapelle de l'Assomption,
- Le château Lascaris,
- Le pont du Coq,
- La chapelle de l'Annonciade,
- La chapelle Saint Michel,
- Le sanctuaire Notre Dame des Fontaines,
- Les linteaux sculptés,
- Ca d'Arbinée « Maison des Abeilles ».

La commune de La Brigue dispose donc de tous les atouts pour attirer différentes catégories de touristes, désireux de pratiquer des activités sportives et/ou culturelles. Ces activités touristiques sont concentrées sur la saison estivale.

Durant l'hiver, la fréquentation diminue très largement, voire devient quasiment nulle.



Figure 30 : Patrimoine de la commune de La Brigue.



Figure 31 : Circuit visite touristique de La Brigue

On recense sur l'ensemble de la commune 3 hôtel-restaurants (Le Mirval, Fleur des Alpes, et Auberge Saint Martin) d'une capacité totale d'environ 70 couchages.

Quatre restaurants / snacks simples s'ajoutent également : la pizzeria Brigasque, La Cassollette, le bar des Platanes, le snack Le Calabrais). On dénombre également 2 gîtes (ferme biologique du Vallon des prés, chez Jeanine Gaglio), ainsi qu'une chambre d'hôtes/camping à la ferme (Le Pra Reound).

La commune dispose d'un bureau du tourisme et propose des visites de différents lieux :

- Sanctuaire Notre Dame des Fontaines,
- Maison de patrimoine,
- Galerie de La Chapelle,
- Atelier La Fée Capeline (confection de feutres).

Un circuit touristique est proposé pour découvrir le patrimoine communal.

Antea group	

4.6.2. Les atouts et faiblesses du territoire en matière d'activité touristique et d'hébergements touristiques

Atouts	Faiblesses	
Qualité architecturale de La Brigue (nombreux monuments historiques classés ou inscrits), gage d'attractivité.	Concentration touristique en période estivale, fréquentation quasi nulle en hiver.	
Cadre naturel préservé, territoire idéal pour les activités de plein air.	Faible capacité d'accueil.	
Tourisme, atout majeur du territoire.		
Nombreuses résidences secondaires (près de 60 % des logements de la commune).		
Opportunités	Menaces	
	Patrimoine monumental dégradé, nécessité de travaux coûteux.	

4.6.3. Les principaux enjeux en matière d'hébergements touristiques

	Enjeux
•	Préserver la cohérence architecturale et urbaine et préserver le cadre naturel.

4.6.4. Les autres équipements touristiques

Les itinéraires de randonnées/ promenades

La commune dispose d'un vrai maillage cohérent de chemins de randonnée qui témoigne d'une utilisation partagée de l'espace. Parmi ces nombreux itinéraires de randonnée, on peut citer :

- Boucle découverte : 2 h 00 pour La Brigue Riodore Rio Seco Ca d'Arbine de l'Evêché.
- Boucle des trois villages: 6 h 00 pour La Brigue Tende Saint-Dalmas de Tende La Brigue.
- Sentier d'Interprétation : 3 h 00 aller/retour, La Brigue Notre Dame des Fontaines La Brigue.
- Randonnée du mont Bertrand : journée entière.

Les itinéraires VTT/VTC

Dans le cadre des Alpes-Maritimes à vélo, une boucle cyclo-touristique (VTT et VTC) existe sur la commune de La Brigue : « La Balade Brigasque ». Il s'agit d'un circuit de 8 kilomètres et d'une durée de 1h30.

Aux portes du Mercantour, cet itinéraire accessible à tous permet de découvrir en famille un écrin naturel et patrimonial préservé.

Au cœur de la vallée de la Roya, le village de La Brigue accueille les visiteurs à 800 m d'altitude et dévoile des richesses d'exception entre histoire et panoramas uniques. Tout au long du circuit jusqu'au sanctuaire de Notre-Dame-des-Fontaines, les visiteurs peuvent découvrir tout un pan de la culture et des traditions de ce territoire frontalier, le dernier rattaché à la France en 1947.

L'itinéraire emprunte la route départementale jusqu'à Notre-Dame-des-Fontaines, où existent des variantes sportives. Un sentier d'interprétation longe la rive opposée pour un retour pédestre jusqu'au village.

De plus, un bike park existe dans le secteur Rio Seco.



Figure 32: Circuit « La Balade Brigasque »





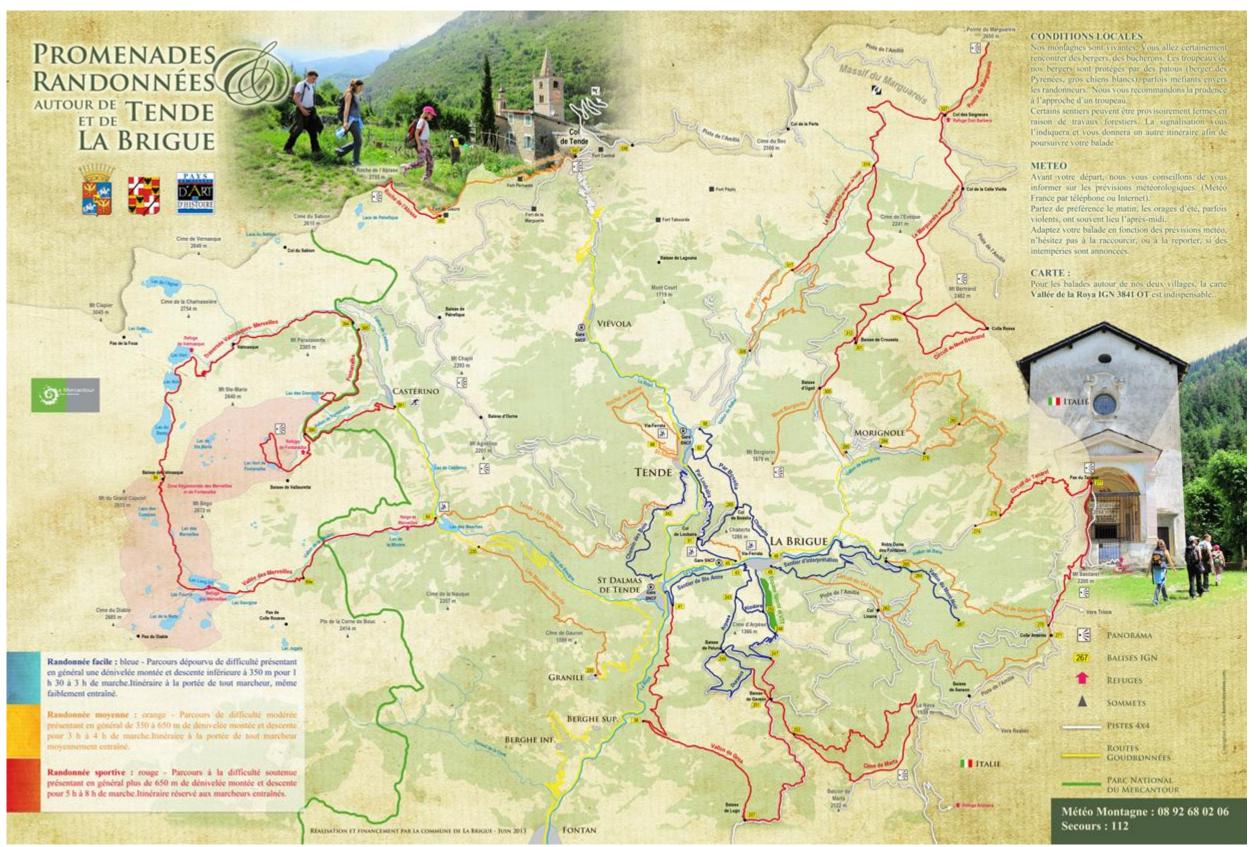


Figure 33 : Sentiers de randonnée autour de Tende et de La Brigue

Balade en gyropode

Des initiations et balades au cœur du village médiéval sont proposées et permettent de découvrir les nombreux monuments historiques de La Brigue.

Circuit dans le village « La Brigue d'Antan »

Des **panneaux ornés de photos anciennes** ont été disposés dans le village, afin de se replonger dans les richesses de notre **patrimoine historique**.

Randonnées 4X4

Dans un site grandiose, à la frontière du Piémont Italien, en suivant les pistes et les sentiers de nos anciens, les randonnées en 4X4 permettent de découvrir une faune sauvage et une flore rare... Aussi, l'approche en 4X4 permet d'atteindre facilement les zones archéologiques.

Site de spéléologie

Sur la commune de La Brigue, les hauts reliefs karstiques forment l'enclave du massif du Marguareis, magnifique montagne calcaire qui offre d'étonnants paysages minéraux. La Pointe Marguareis culmine à 2651 m d'altitude.

De nombreuses cavités plus ou moins profondes combleront les amateurs de spéléologie par leur grande diversité : méandres, puits sans fin, galeries chaotiques, sans oublier le célèbre glacier souterrain du « Scarasson » qui fût le témoin de l'expérience « Hors du Temps » de Michel Siffre en 1962.

Les spéléologues pourront également pratiquer leur passion aux abords du village, notamment dans le bois du « Sanson » et celui du « Noce » près de Notre Dame des Fontaines. Le club de spéléologie de La Brigue a ouvert une école d'initiation, seule école existante dans les Alpes Maritimes.

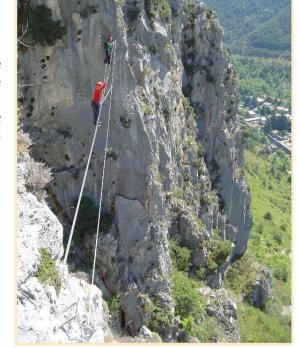
Parcours de pêche

La Levenza propose des bords de rivière propice à la pratique de la pêche. La Levenza est doté d'un parcours No Kill (remise à l'eau des poissons obligatoires, généralement pêche à la mouche) réglementé.

Via Ferrata« La Ciappéa »

Surplombant la cité médiévale, la Via Ferrata de La Brigue est un itinéraire constitué d'une succession d'équipements originaux et ludiques : ponts de singes, tyrolienne... sur des falaises de 80 mètres de hauteur qui dominent l'ancien vignoble brigasque.

Dénivellation du parcours : 250 mètres. Longueur de l'itinéraire : 600 mètres.



Antea group	
 ,tea 9. eap	

4.6.5. Les atouts et faiblesses du territoire en matière d'équipements touristiques

Atouts	Faiblesses
Nombreuses possibilités de pratiquer des activités de plein air : VTT, randonnées, via ferrata, spéléologie.	
Opportunités	Menaces
Développement du tourisme vert et du tourisme culturel, dans une perspective d'étalement de la saison touristique.	

4.6.6. Les principaux enjeux en matière d'équipements touristiques

Enjeux

- Poursuivre l'entretien et le développement des activités touristiques de plein air (randonnée, VTT, etc.),
- Diversifier le produit touristique d'été en valorisant les atouts de la commune.

5. LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LE MONDE ASSOCIATIF

5.1. Les équipements publics

La commune de La Brigue dispose d'un réseau d'équipements satisfaisants et diversifiés :

- à destination de publics différents : enfance, jeunesse, adultes,
- aux finalités diverses : l'éducation, la culture, le sport, l'action sociale, la santé publique, la vie associative.

5.2. Les équipements sportifs

On recense une offre importante en matière d'équipements sportifs et de plein air :

- un bike-park,
- un fitness park (secteur fontaine vielle lavoir),
- une salle de sport ALPES (maison des jeunes et des associations),
- un site escalade,
- des terrains de tennis,
- un terrain de football,
- un terrain multisports (foot, volley, handball),
- des boulodromes,
- une via ferrata.

Antea group	
 Antea group	

5.3. Les équipements scolaires et de la petite enfance

La commune dispose d'une école, l'Ecole primaire publique Maguy et Marcel Magagnosc, dotée d'une trentaine d'élèves. La commune dispose de structures de garde de petite enfance (crèche, halte garderie).

L'école dispose d'une cantine depuis 2 ans, les repas viennent de Saint-Dalmas-de-Tende. Les transports scolaires sont gérés par la CARF. Il existe en outre des nourrices agréées et des baby-sitters sur les communes environnantes pouvant se déplacer.

Les élèves poursuivent leur scolarité sur Tende pour le collège (Jean Baptiste Rusca) et sur Menton et Roquebrune Cap Martin pour le lycée et bénéficient d'un ramassage scolaire journalier organisé par la CARF. Les lycées se trouvent éloignés de La Brigue.

5.4. Les autres équipements

La commune dispose également des équipements divers suivants :

- 1 agence postale (dans les locaux de La Mairie, ouverte seulement le matin),
- 1 bureau du tourisme,
- 1 maison de retraite (EPHAD),
- 1 espace médico social.
- 1 maison d'accueil spécialisée (MAS) pour l'accueil des adultes handicapés en situation de « grande dépendance », ayant besoin d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée.

De plus, le village et le hameau de Morignole disposent chacun d'un cimetière.

5.5. Les associations

On dénombre 23 associations déclarées sur la commune dont :

- AAPPMA La Levenza,
- A.F.A.C Amis de la Crèche,
- A.L.P.E.S,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Brigue,
- APE,
- Briga Country Evasion,
- Comité de Défense de Morignole,
- Comité des Fêtes de La Brigue,
- Comité des Fêtes de Morignole,
- Comité d'Organisation de la Fête de la Brebis Brigasque,
- Confrérie des Pénitents Blancs de La Brigue,
- Club Spéléo de La Brigue,
- Éleveurs de Brebis Brigasques,
- Foyer Rural Tende-La Brigue,
- Les Chœurs Brigasques,
- Lo Recampun,
- OCCE Coopérative Scolaire,
- Omeloko.
- Patrimoine et Traditions Brigasques,
- Société des chasseurs de La Brigue,
- U.N.C A.F.N Section Fulvio Baldi,

Antea group	
 , micca Broap	

• Union Bouliste Brigasque.

5.6. Les atouts et faiblesses du territoire au niveau des équipements publics et du monde associatif

Atouts	Faiblesses
Niveau d'équipement actuel satisfaisant compte tenu de la taille de la commune.	Eloignement des lycées.
Présence de structure pour la petite enfance.	
Présence d'un EPHAD et d'une MAS. Présence d'une agence postale dans les locaux de la Mairie.	
Nombreuses associations.	
Opportunités	Menaces
	Réduction des services publics.

5.7. Les principaux enjeux au niveau des équipements publics et du monde associatif

Enjeux

- Maintenir le niveau d'équipement et de service proposés pour maintenir un cadre de vie et un dynamisme sur La Brigue.
- Pérenniser les groupes scolaires au niveau des classes et maintenir le niveau des effectifs scolarisés.
- Favoriser l'implantation d'équipements sportifs et de loisirs en vue de diversifier les activités en été et en hiver.
- Disposer d'un lycée plus proche.
- Encourager le développement et la création d'associations.

6. LES DEPLACEMENTS ET LES MOYENS DE TRANSPORT

6.1. La trame viaire et la circulation

La voirie sur le territoire communal est structurée par un axe principal : la RD 43. Elle établit le lien entre la vallée de la Roya et le territoire communal. Débutant à Saint Dalmas-de-Tende en se raccordant sur la RD 6204, elle remonte le long de la Levenza, traverse le village et poursuit son cheminement jusqu'au hameau de Morignole.

Constituant une impasse, son trafic est relativement faible, composé des riverains du village et des touristes souhaitant accéder à la Brigue.

Une autre route départementale est présente sur le territoire communal. La RD143 permet de rejoindre le vallon de la Madone ainsi que le site de Notre Dame des Fontaines. Au-delà, une voie communale autorise l'accès au hameau de Bens.

La voirie communale est assez peu développée, et dans un état de viabilité variable. Elle se concentre principalement dans le vallon de Bens et dans le Val des Prés.

Il est à noter que l'enclave du Marguareis n'est accessible que par une piste forestière et pastorale dénommée « Route de l'Amitié » au départ du Val des Prés.

La route a été rouverte en juillet 2015 suite à d'importants travaux de remise en état ; plus de 5800 passages de voitures, quads et motos ont été enregistrés durant l'été 2015.

En dehors de cette piste, l'enclave n'est accessible que par le sentier de randonnée du vallon du Réfréi, au départ de Tende.

Seules des données de trafic existent sur la RD 6204 qui mène au tunnel de Tende. Les données de trafic en 2009 et 2012 sont les suivantes :

- Au Sud de La Brigue (PR 9+900) TMJA² 2009 = 5371 véh/j,
- Au Sud de La Brigue (PR 18+440) TMJA 2012 = 2359 véh/j,
- Au Nord de La Brigue (PR 37+981) TMJA 2009 = 3507 véh/j et TMJA 2012 = 3389 véh/j.

Le pourcentage de poids lourds sur la RD 6204 est d'environ 3 %.

D'après l'INSEE, en 2012, les déplacements quotidiens domicile-travail sont majoritairement des flux externes (130 déplacements, soit 52.8 % des actifs ayant un emploi).

_

² TMJA: Trafic Moyen Journalier Annuel, 2 sens confondus, VL + PL.

Antea group	
 Antea group	

D'après les données du fichier SITADEL³ du MEDDE (migrations professionnelles 2012), en ce qui concerne les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, la voiture / fourgonnette ou camion restent majoritaires :

- 55,6 % des habitants se rendent à leur travail en voiture / fourgonnette ou camion,
- 26.8 % utilisent la marche à pied,
- 6.8 % utilisent les transports en commun,
- 3.2 % utilisent les deux roues,
- 7.6 % ne possèdent pas de transport.

69

³ SITADEL : Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux.

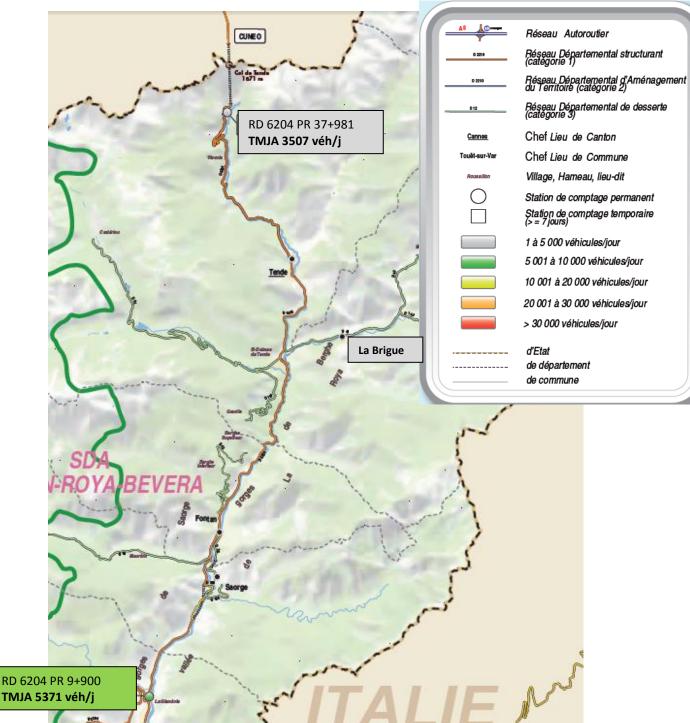


Figure 34 : Trafics sur le réseau routier départemental 2009.

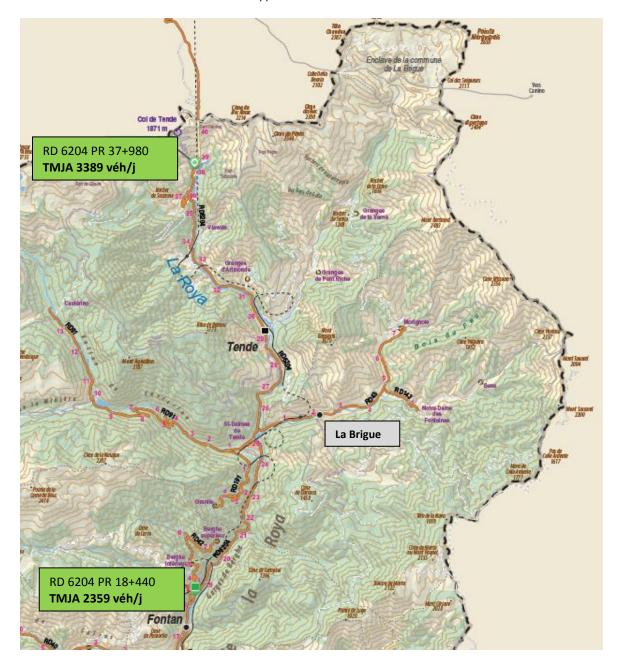


Figure 35 : Trafics sur le réseau routier départemental 2012.

6.2. Les transports en commun

Bien qu'inscrit au cœur d'un relief difficile, le territoire de La Brigue est accessible par le train. La fréquentation du territoire communal par voie ferrée est très faible, du fait du cadencement limité des trains. Cette voie ferrée est contrainte par la topographie et n'est pas électrifiée.



Figure 36 : Réseau TER PACA (SNCF)

En effet, on ne constate que deux aller-retour par jour à destination de Nice et Tende. Les temps de trajet respectifs sont de 1h30 et 6 minutes. Depuis le mois de décembre 2012, les trains des chemins de fer italiens ne desservent plus la gare de La Brigue. La liaison directe vers Cuneo ou Vintimille n'est donc plus possible qu'avec une correspondance à Breil-sur-Roya ou à Tende. Cette correspondance est toutefois très difficile du fait du nombre limité de trains TER desservant la commune.

La commune est également excentrée par rapport à la ligne de bus n°905 Menton-Tende de la CARF. Cependant, un système de transport à la demande a été mis en place afin que les usagers puissent rejoindre cette ligne. Son offre commerciale est toutefois extrêmement limitée.

Ces éléments tendent à montrer que l'accès automobile à La Brigue reste largement majoritaire.

L'accès au territoire communal paraît donc difficile dans le cadre d'une mobilité douce.

6.3. Les modes doux (vélos, piétons)

Un réseau de sentiers relie le village de La Brigue au hameau de Morignole. Ils s'inscrivent dans les circuits de randonnées touristiques proposés par la commune.

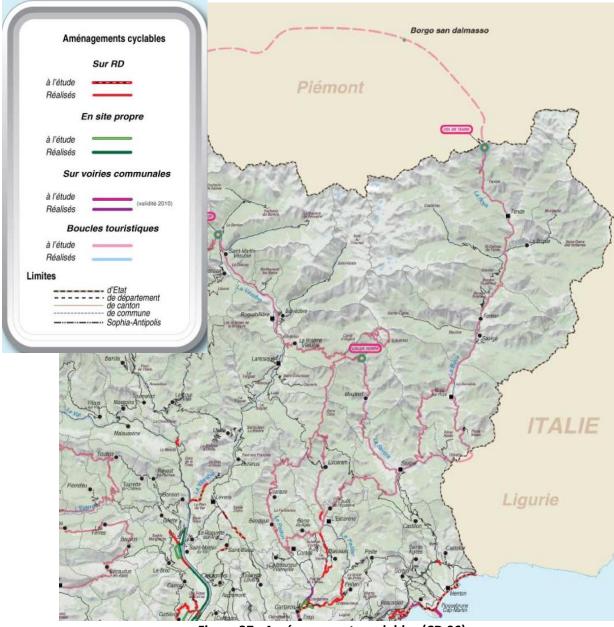


Figure 37: Aménagements cyclables (CD 06)

6.4. Le stationnement

Le village et ses hameaux ne présentent pas de problème majeur de stationnement. Le village de La Brigue dispose de plusieurs zones de stationnement en bordure de La Levanza, près de la gare SNCF, du cimetière et de la place Saint-Antoine et près du Ca d'Arbinée.

Antea group	
Anteagroup	

6.5. Les atouts et faiblesses du territoire en matière de mobilité

Atouts	Faiblesses
RD 43 qui relie la vallée de La Roya et le territoire communal. Reste du réseau routier limité à la voirie communale et aux pistes forestières. Desserte par le TER vers Nice et Tende. Existence de nombreux chemins de randonnées et de promenades.	Faible cadencement des trains : 2 AR par jour Plus de trains italiens à La Brigue depuis décembre 2012.
Opportunités	Menaces
Nécessité de développer le covoiturage. Possibilité d'organiser facilement le covoiturage à travers un axe structurant (la RD 43) qui dessert le village. Développement économique qui passe par la poursuite du développement de l'offre en transports en commun.	Impact environnemental du développement des infrastructures de transport et de l'accroissement du trafic en liaison avec le doublement du tunnel de Tende. Nouvelle baisse du service ferroviaire de la ligne Nice -Cuneo, et Vintimille-Cuneo.

6.6. Les principaux enjeux en matière de mobilité

Les principaux enjeux du PLU en matière de déplacement sont les suivants :

Enjeux

- Limiter le trafic Poids Lourds suite au doublement du tunnel de Tende.
- Améliorer la desserte ferroviaire.
- Aménager des points de covoiturage.

Antea group	
Antea group	

7. LES RESEAUX

7.1. Alimentation en eau potable

D'une manière générale, la ressource en eau ne pose pas de problème pour la commune de La Brigue.

Le village est desservi par la source de Bon Pertus, assurant un débit de 1097 m³/jour. L'eau est canalisée par un tuyau de diamètre 80 mm, longeant la rive gauche du Rio Secco, et alimentant deux réservoirs de 350 m³ chacun.

Le hameau de Morignole est, pour sa part, desservi par les deux sources de Coture et d'Amarine, d'un débit total de 76 m³/jour, et alimentant par une canalisation de diamètre 60 mm le réservoir de Morignole, d'une capacité de 100 m³.

Pour les captages de la source BON PERTHUS et de la source GAETANA, les procédures de protection en cours.

Il n'existe pas de schéma directeur d'AEP sur la commune. Des problèmes de fuite sur les réseaux ont été signalés dans les écarts.

L'eau distribuée sur la commune est de bonne qualité.

La ressource sur la commune est suffisante.

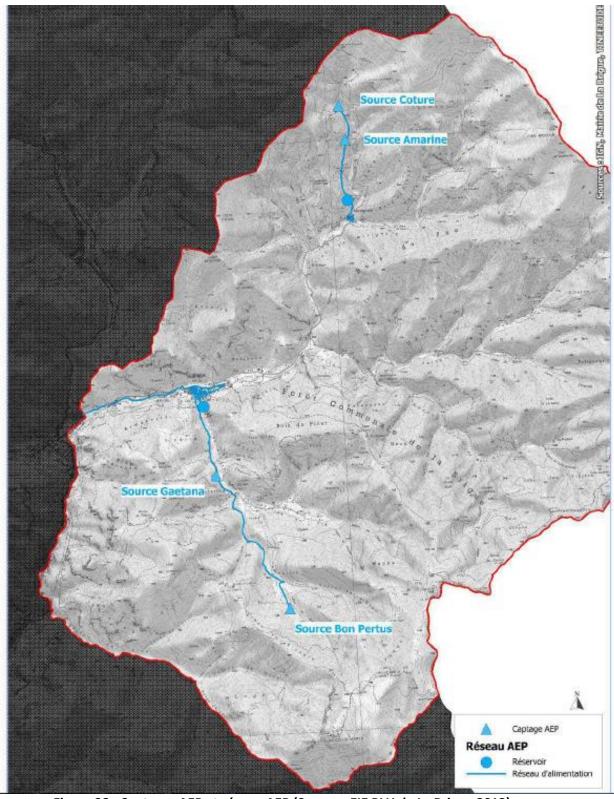


Figure 38 : Captages AEP et réseau AEP (Source : EIE PLU de La Brigue 2013)

Antes group	
Antea group	

7.2. L'assainissement

7.2.1. Les eaux usées

L'assainissement des eaux usées est réalisé par une station d'épuration située légèrement à l'aval du village. Il s'agit d'un ouvrage à disques biologiques collectant les eaux du village par l'intermédiaire d'un réseau de conduites de diamètre 150 mm. Le hameau de Morignole bénéficie également de sa propre station d'épuration.

Le zonage d'assainissement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 octobre 2013. Sur la commune, il n'existe pas de SPANC.

Le Schéma directeur d'assainissement (SDA) de la commune de La Brigue a été réalisé en janvier 2014.

Il existe sur la commune de La Brigue deux réseaux d'assainissement de type séparatifs : celui du village et celui du hameau de Morignole.

• Village de La Brigue :

Le réseau a été réalisé dans les années 1950.

La station d'épuration du village de La Brigue a été mise en service en mars 1995. C'est une station de type disques biologiques exploitée directement par les services techniques de la commune depuis mars 2009.

La station d'épuration a été conçue pour une capacité nominale de traitement égale à 1500 EH selon les critères de dimensionnement en vigueur au début des années 1990, avec les caractéristiques suivantes :

- Débit journalier : 225 m³/j,
- Débit de pointe temps de pluie : 28,2 m³/h,
- Pollution domestique :
 - DBO5: 60 kg/j,
 - DCO: 120 kg/j,
 - MES: 75 kg/j,
 - N.NTK: 18 kg/j.
- Pollution industrielle : néant.

En ce qui concerne la **station d'épuration de La Brigue**, l'état général des équipements a empiré depuis 2011. De plus, **la capacité de traitement en termes de pollution correspond à 1000 EH**, ce qui est adaptée en période hivernale, mais **pas suffisant en période estivale**. Cette situation est d'autant plus préoccupante compte tenu de la sensibilité du milieu récepteur avec l'assèchement de la rivière en période d'étiage au niveau du rejet.

Ainsi, la Mairie de La Brigue projette la connexion de la Brigue avec la station d'épuration de Tende via un tuyau de refoulement dans le tunnel ferroviaire entre La Brigue et Tende. Des discussions sont en cours avec la SNCF.

Hameau de Morignole

	Antea group	
·	/ litted Broup	

Le réseau a été réalisé dans les années 1950. Le linéaire des canalisations est d'environ 800 mètres. Ce réseau collectait initialement le trop plein du réservoir de distribution d'eau potable, mais le raccordement de ce dernier sur le réseau d'assainissement a été supprimé dans les années 2000. Le réseau est depuis séparatif.

La station d'épuration de Morignole est annoncée d'une capacité de 300 EH, de type décanteur/digesteur primaire et lit bactérien. Elle a été construite dans les années 1950 et a fait l'objet des différentes opérations de réhabilitation.

La capacité annoncée de la station d'épuration à 300 EH est erronée. Le dimensionnement du décanteur digesteur correspond tout au plus une station de 50 EH avec les critères de conception actuels; et est insuffisant en particulier en période estivale. Il convient donc d'envisager le démantèlement de la station d'épuration actuelle et la construction d'une installation neuve.

7.2.2. Les eaux pluviales

Aucun élément n'est disponible à ce jour sur le réseau d'eau pluviale de la commune.

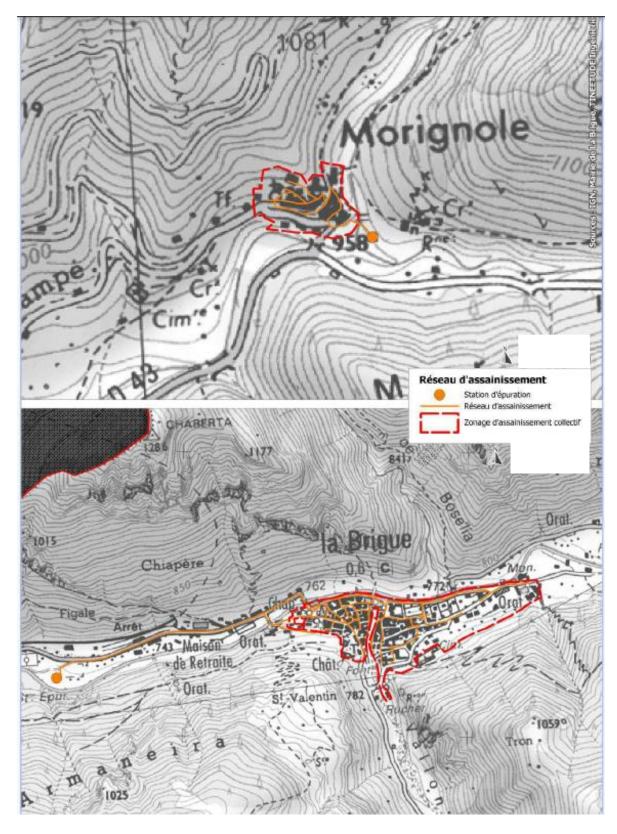
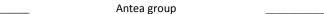


Figure 39 : Réseau d'assainissement de La Brigue (Source : EIE PLU de La Brigue 2013)



7.3. Les déchets

La collecte des ordures ménagères est effectuée sur l'ensemble du territoire communal, il s'agit d'une compétence de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Pour l'ensemble de la commune, cette collecte (points de regroupement) s'effectue en moyenne 3 fois par semaine en hiver et tous les jours en été, sauf le dimanche.

La gestion des déchets sur le territoire du SCOT relève de la CARF qui met à la disposition des particuliers des bacs de collecte des **ordures ménagères résiduels** (OMr = fraction des OM après réalisation du tri sélectif).

Concernant le **tri sélectif**, des colonnes de Points d'Apports Volontaires (PAV) sont disposés sur l'ensemble du territoire afin de jeter en vrac les **emballages ménagers recyclables**, les **journaux-magazines** et le **verre** dans des bacs de gros volumes adaptés. Pour certaines communes du territoire, une collecte sélective des emballages ménagers recyclables et des journaux-magazines est parfois proposée avec la distribution de sacs et bacs jaunes collectés au droit des habitations.

Les autres catégories de déchets sont collectées via les déchèterie réparties sur le territoire de la CARF, notamment :

- les déchets ménagers **encombrants** en raison de leur volume ou de leur poids sont collectés en déchetterie ou en porte à porte à la demande des ménages. Ils comprennent :
 - les « monstres » avec la literie, le mobilier, ...
 - les **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)** comme les réfrigérateurs, les lave-vaisselle, les ordinateurs, les sèche-cheveux,...
- les gravats issues des travaux de bricolage des particuliers,
- les **Déchets Verts (DV)** pour les déchets de végétaux issues du jardinage et de la tonte de gazons des ménages.
- Les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) correspondant aux produits dangereux diffus tels que les piles, les peintures, les huiles, les vernis, les colles, les solvants et détergents ou encore, les produits phytosanitaires.

La déchèterie la plus proche de La Brigue et celle de Tende. Cette déchèterie n'accepte pas les déchets verts. Les déchets verts de la ville sont stockés près du stade, un projet de mise en place d'un broyeur est à l'étude.

A défaut d'installations de traitement ou de valorisation des déchets présents sur le territoire, les OMr et les boues d'épurations sont actuellement transportés pour être incinérés en dehors du territoire du SCOT (UIOM de Nice : SONITHERM et UIOM de Vedène).

Les tonnages collectés en porte à porte ou points de regroupement par la Communauté de la Riviera Française sur l'ensemble de son territoire ont baissé de 1,5 % en 2013 et représentent 35 331,15 tonnes en 2013 (soit 493 kg/hab.).

En 2013, la collecte en déchetteries et dépôts-relais représente **19 627,38 tonnes (274 kg/hab.)** soit + 8,4 % par rapport à 2012.

7.4. Les atouts et faiblesses du territoire en matière de gestion urbaine (réseaux, déchets)

	Atouts	Faiblesses
--	--------	------------

Antea group	
 Anteagroup	

Pas de problématique majeure liée aux pollutions et à la qualité des milieux.	Absence de Schéma Directeur AEP.
Ressource suffisante en eau potable.	STEP de Morignole insuffisante en période estivale.
Déchets (hors inertes) traités conformément aux plans et schémas directeurs.	STEP de La Brigue insuffisante en période estivale et présentant de nombreuses anomalies.
Opportunités	Menaces
Projet d'interconnexion de la Brigue avec la STEP de Tende (passage dans le tunnel ferroviaire).	Diminution des réserves en eau de qualité.

7.5. Les principaux enjeux en matière de gestion urbaine (réseaux, déchets)

Les principaux enjeux du PLU en matière de gestion urbaine (eau, réseaux, déchets) sont les suivants :

Enjeux

- Tendre vers une diminution de la consommation.
- Aboutir à une solution acceptable pour la mise à niveau du traitement des eaux usées.

8. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

8.1. Le cadre législatif général de l'urbanisme

Les principes de l'aménagement du territoire, et en particulier du territoire communal, ainsi que les contenus et procédures relatives aux documents de planification urbaine sont régis essentiellement par le code de l'Urbanisme.

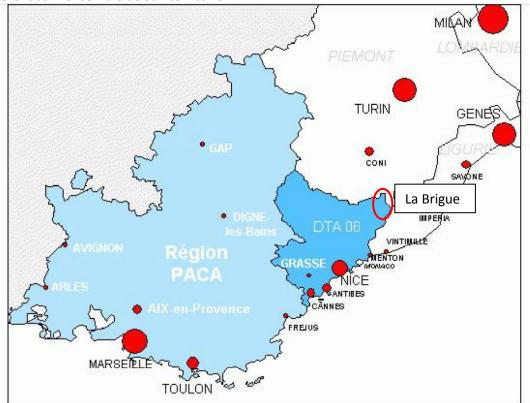
La Loi impose une compatibilité descendante entre les différents documents de planification :

- Code de l'Urbanisme,
- Directive Territoriale d'Aménagement,
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE),
- Documents de planification de niveau intercommunal (PLH, PDU),
- Plan Local d'Urbanisme.

De nombreux autres documents, établis dans le cadre de leurs compétences par des collectivités locales ou des structures assimilées, ont souvent des répercussions sur le territoire ou sur la règle pour construire. Le PLU doit ainsi pour certains être dans un rapport de prise en compte.

8.2. La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes Maritimes

La Commune de La Brigue se situe dans le périmètre de la DTA des Alpes Maritimes. Ce document de planification à long terme a pour objectif de garantir un développement cohérent sur l'ensemble de son territoire.



Antea group	
 7 ti itea gi oap	

Figure 40 : Périmètre de la DTA des Alpes Maritimes Source DTA des Alpes Maritimes

La DTA des Alpes-Maritimes a été approuvée par décret interministériel en Conseil d'Etat, le 2/12/2003. Elle fixe les orientations fondamentales et les principaux objectifs de l'Etat. La DTA précise également des modalités d'application de certaines dispositions de la loi montagne.

Les orientations de la DTA qui doivent contribuer à « réduire les dysfonctionnements et à favoriser une croissance maîtrisée et un développement équilibré, respectueux du cadre et de la qualité de vie des habitants du département », concernent l'ensemble du département divisé en «Bande côtière et Haut Pays».

La commune de La Brigue a été identifiée comme **appartenant au «Haut Pays»**. Bien qu'il soit divisé en unités géographiques différenciées et relativement isolées les unes des autres, le Haut Pays des Alpes-Maritimes est marqué par de nombreux facteurs communs qui fondent ses particularités géographiques, et notamment :

- un territoire très contraint;
- une faible occupation humaine;
- une économie fragile;
- une grande richesse patrimoniale;
- des modes d'urbanisation variés et très typés ;
- des bâtiments isolés caractéristiques.

Les orientations pour l'aménagement et le développement du Haut Pays :

Le Haut Pays présente une richesse patrimoniale exceptionnelle à préserver et à valoriser. Contribuant à l'image de qualité de la Côte d'Azur, cette richesse constitue une source

d'attractivité pour le tourisme et les loisirs. Aujourd'hui, la problématique d'aménagement du Haut Pays se pose moins en termes de protection qu'en termes de gestion du territoire :

- les grands espaces naturels, déjà largement couverts par des protections réglementaires existantes ou en gestation, ne connaissent que des menaces très ponctuelles et en cours de règlement;
- la déprise humaine et la régression des activités gestionnaires de l'espace font peser les plus grandes menaces sur le Haut Pays : fermeture des paysages, perte de biodiversité, augmentation des risques naturels, etc.

Ainsi, le maintien de la présence humaine est la condition indispensable à la préservation de la qualité patrimoniale du Haut Pays.

Plusieurs **orientations et objectifs** doivent permettre d'assurer ce maintien et assurer ainsi un développement durable du Haut Pays :

- diversifier les produits touristiques ;
- maintenir et développer les activités traditionnelles : agriculture, pastoralisme, activités forestières;
- favoriser la diversification d'activités;
- assurer un niveau d'équipements et de services à une échelle de territoire adaptée;
- faciliter la pluriactivité;
- développer et contrôler le tourisme;
- définir des conditions d'extension de l'urbanisation compatibles avec le développement envisagé et la protection de l'environnement

Antea group	
Antea group	

Les modalités d'application des dispositions de la loi montagne :

A ce titre, la DTA a :

- désigné les espaces, paysages et milieux « les plus remarquables » (art. L 145-7.2 du code de l'urbanisme) et défini les modalités de leur préservation. Ainsi, la zone centrale du parc national du Mercantour figure en « espace remarquable ». Dans cette zone, les travaux, aménagements, installations et constructions compatibles avec le règlement du parc sont autorisés, sous réserve d'éventuelles dispositions législatives ou réglementaires supérieures plus restrictives.
- dressé une typologie des espaces, paysages et milieux « caractéristiques » (art. L 145-3-II du code de l'urbanisme) et défini les dispositions qui leur sont applicables :
 - Les vestiges historiques, le patrimoine religieux, les terres agricoles à forte valeur paysagère, doivent être protégés;
 - Les compositions paysagères résultant de l'héritage naturel et agro-pastoral doivent être mises en valeur en respectant les grands équilibres entre espaces naturels, agricoles, boisés, bâtis, et en assurant la préservation des coupures vertes, et l'intégration dans le paysage des travaux, des aménagements et des constructions.
 - Les sommets du Mercantour visibles des stations, les versants sculptés en terrasses de cultures, ainsi que les bâtiments isolés à forte valeur patrimoniale et leurs abords, liés à l'héritage agro-pastoral (granges de la Tinée) ou militaire (blockhaus) sont des espaces caractéristiques. Certains travaux, aménagements et constructions, y sont admis sous réserve qu'ils fassent l'objet d'un traitement environnemental et paysager respectueux de la valeur patrimoniale de ces sites.
- précisé les critères permettant de définir les espaces agricoles et pastoraux à préserver :
 - espaces agricoles actuellement utilisées et nécessaires au fonctionnement des systèmes d'exploitation locaux;
 - terres dont l'abandon, par sa durée, n'a pas modifié leur vocation initiale et qui, en l'absence d'autre enjeu de développement économique, peuvent être remises en valeur moyennant quelques aménagements facilement réalisables.
 - Dans ces terres agricoles ne peuvent être admises que les constructions liées et nécessaires aux exploitations agricoles ainsi que les constructions et équipements visés à l'article L 145-3 du Code de l'urbanisme. Le changement d'affectation de terres agricoles peut être admis lorsque leur localisation représente un enjeu pour l'implantation d'habitat ou d'activités, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes.
- précisé les notions liées à l'urbanisation nouvelle qui doit prioritairement se réaliser en continuité des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes

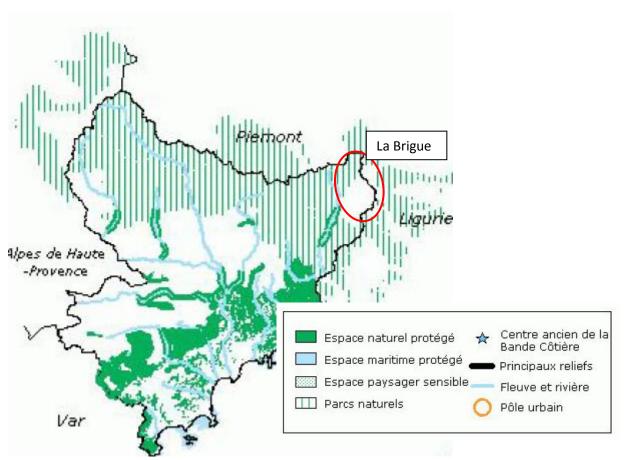


Figure 41 : Extrait de la DTA : Préserver les espaces naturels et valoriser les paysages Source DTA des Alpes Maritimes

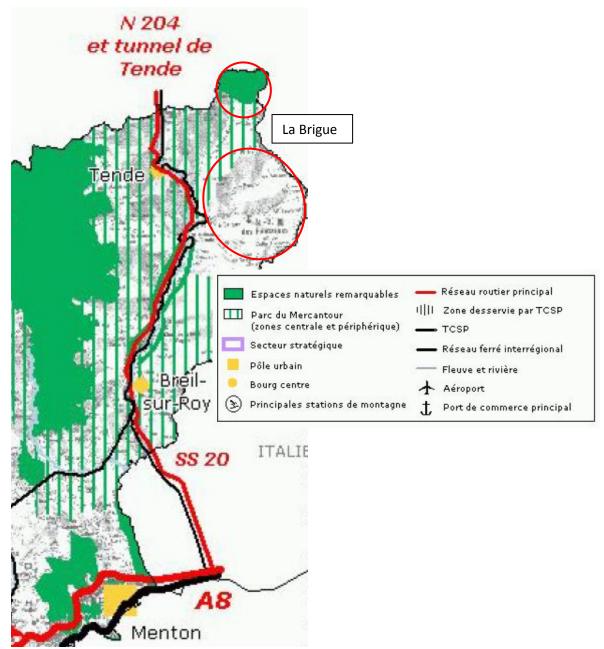


Figure 42 : Extrait de la DTA : Les objectifs généraux Source DTA des Alpes Maritimes

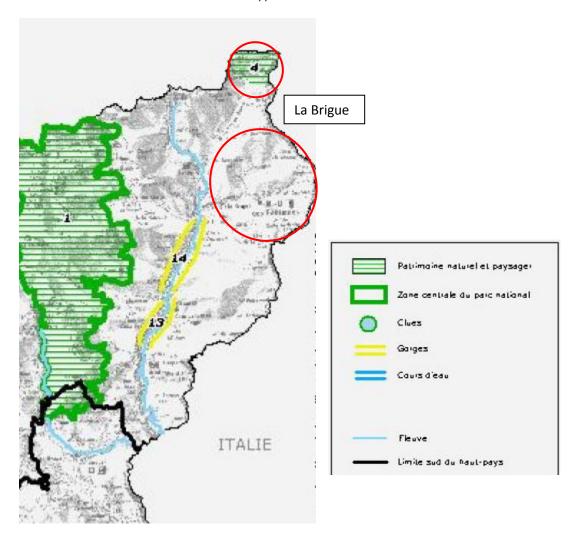


Figure 43: Extrait de la DTA: espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard du Haut Pays des Alpes Maritimes

Source DTA des Alpes Maritimes

8.3. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Riviera Française et de La Roya

La commune de La Brigue est couverte par le SCoT de la Riviera Française et de la Roya, mais celui-ci est en cours d'élaboration (diagnostic réalisé fin 2015).

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et sur le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Cependant, ce n'est pas un document «gravé dans le marbre» mais un outil « vivant » qui peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble.

Le SCOT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. Ce document définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

Le territoire du SCOT de la Riviera Française et de la Roya, situé à l'est du département des Alpes-Maritimes (06), entre les Préalpes et la mer Méditerranée, regroupe les 15 communes de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF): Menton, Beausoleil, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin, Gorbio, Sainte-Agnès, Castillon, Sospel, Moulinet, Breil-sur-Roya, Fontan, Tende, La Brigue, Saorge et Castellar.

Près de 72 000 habitants (recensement de 2011) résident sur ce territoire d'une superficie de 66 000 hectares.

Ce territoire bénéficie d'une situation particulière : il est frontalier avec la Principauté de Monaco au sud-ouest et avec l'Italie à l'est et plus précisément la région Ligure pour la province d'Imperia et la région du Piémont pour la province de Cuneo.



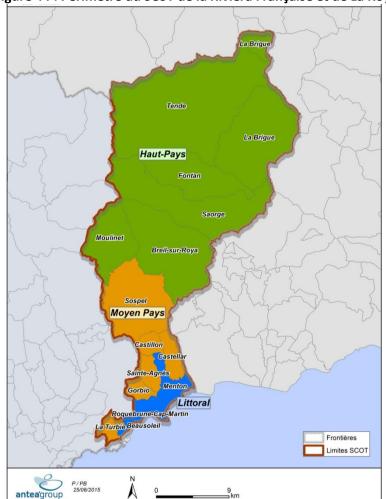


Figure 44 : Périmètre du SCoT de la Riviera Française et de La Roya

Figure 45 : Découpage du périmètre du SCoT de la Riviera Française et de La Roya

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française est située à l'extrémité Sud des Alpes-Maritimes, le long des frontières de l'Italie et de la Principauté de Monaco.

Son territoire s'étend des rivages de la méditerranée aux sommets du Massif du Mercantour. Du littoral Mentonnais au sud, en passant par la région de la Bévéra dans le Moyen Pays, à la vallée de la Roya au nord, le territoire se caractérise par une diversité de paysages et de formes urbaines.

Les principaux enjeux identifiés sur le territoire du Haut Pays dans le diagnostic provisoire du SCoT de la Riviera Française et de La Roya sont les suivants :

Pour la démographie :

- Accompagner le vieillissement démographique,
- Limiter le vieillissement de la population en attirant des populations actives, en gardant les jeunes.

Pour l'habitat :

- Urbaniser en préférence sur les espaces déjà équipés en assainissement et en routes,
- Rénover et réhabiliter le bâti ancien, les centre-bourgs et réduire la vacance,
- Eviter le mitage des espaces naturels et agricoles,
- Maintenir le cadre de vie remarquable,
- Prendre en compte les risques naturels.

Anton group	
Antea group	

• Pour l'économie :

- Développer l'accueil touristique: Meilleure visibilité et portail d'information sur internet, mieux répondre aux attentes des clients, proposer un package nuitée+repas+activité sur place,
- Développer l'hébergement touristique (augmentation du nombre d'établissements, augmentation des capacités, allongement de la durée d'ouverture,
- Mettre en place un système de promotion touristique par la CARF (centraliser l'information, harmoniser sur la communication et les bases de données, mieux communiquer (internet, signalisation au bord des routes, promouvoir le territoire de la Roya comme porte d'entrée du Parc du Mercantour,
- Jouer la complémentarité entre les activités agricoles (dont pastoralisme) et le tourisme (agrotourisme, visite des pâturages par les touristes, sortie nature et découverte),
- Permettre ou engager une réflexion sur le commerces et les services itinérants (services, agriculture, médical) à proximité des gares,
- S'interroger sur la filière à bois : Eviter la concurrence avec l'Italie, prendre en compte les actions du territoire de Paillon (Lucéram), Aller vers une union des moyens,
- Permettre la relocalisation et le développement des activités artisanales locales,
- Développer l'équipement numérique.

Pour les équipements et services :

- Maintenir et développer des établissements pour personnes âgées,
- Maintenir les effectifs scolaires et éviter des fermetures de classes,
- Développer l'offre en infrastructures pour la petite enfance (capacité) et parer au manque d'assistantes maternelles,
- Développer l'équipement numérique,
- Mieux prendre en compte la problématique de gestion des déchets avec un manque d'équipements (déchetteries).

Pour la mobilité :

- Maitriser la circulation des poids lourds après la mise en sécurité du tunnel de Tende (définition du gabarit et des tonnages, des horaires et du nombre de poids lourds autorisés),
- Améliorer la desserte par le train: les voies ferrées sont considérées comme une ligne de vie, un trait union indispensable entre le Haut-Pays et le littoral: augmentation de la vitesse entre Breil et Tende et de meilleures correspondances à Vintimille entre la ligne littoral, celle de la Roya, conditions nécessaire pour rapprocher le Haut Pays du Littoral,
- Développer la multimodalité afin de rompre l'isolement et l'enclavement,
- Améliorer l'offre de stationnement aux abords des villages et centres-bourg,
- Développer les infrastructures et la pratique des modes doux (vélos, marche) de déplacements en lien avec le tourisme vert (vélos électriques, abris sécurisés, etc.),
- Améliorer l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduire (PMR),
- Améliorer les liens avec l'Italie.

Antea group	
 8b	

A noter que la commune de La Brigue n'est pas encore couverte par un SCOT opposable. En conséquence, les zones qui feront l'objet d'une ouverture à l'urbanisation dans le cadre de cette élaboration devront faire l'objet d'un accord de l'établissement public en charge du SCOT et d'un avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ou CDPNAF (article L142-4 du Code de l'Urbanisme).

Si le PLU prévoit des zones d'urbanisation en discontinuité de l'urbanisation existante, il sera nécessaire de réaliser une étude montrant que cette urbanisation est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel, ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels : cette étude doit être soumise pour avis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. La probabilité que le PLU permette la réalisation d'unités touristiques nouvelles impose la réalisation d'une évaluation environnementale conformément à l'article R121-14 du Code de l'Urbanisme.

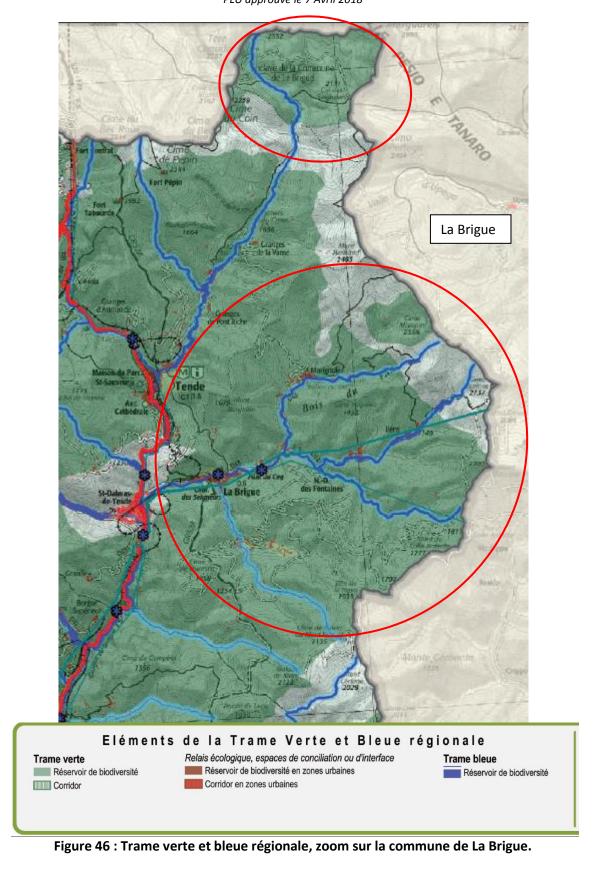
Si le PLU prévoit de délimiter à titre exceptionnel dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés des constructions, ces zones doivent être délimitées après avis de la CDPNAF et devront faire l'objet d'une évaluation Natura 2000 (présence du site Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation FR9301561 « Marguareis – Ubac de Tende à Saorge »).

8.4. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région PACA

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est lui issu de l'article 45 du texte de loi dit Grenelle 2 et se compose :

- d'une présentation des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques,
- d'un volet identifiant les espaces naturels, corridors écologiques et éléments de la trame bleue,
- d'une cartographie de la trame verte et la trame bleue,
- et des éventuelles mesures contractuelles permettant d'assurer la préservation ou restauration de la fonctionnalité des continuités écologiques.

Après avoir été adopté en séance plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Provence-Alpes Côte d'Azur a été arrêté par le préfet de Région le 26 novembre 2014.



Anton aroun	
Antea group	

Les continuités écologiques correspondent aux éléments du maillage d'espaces ou de milieux constitutifs d'un réseau écologique.

Au titre des dispositions des articles L. 371-1 et suivants le code de l'environnement, cette expression correspond à l'ensemble des "réservoirs de biodiversité" et des "corridors écologiques".

La continuité écologique se définit comme la libre circulation des espèces biologiques et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri. Les réservoirs de biodiversité sont des espaces rassemblant une biodiversité riche et représentative des conditions environnementales d'un secteur géographique.

Les conditions naturelles indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies dans cet espace. Les corridors écologiques sont des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Il existe 3 types principaux : structures linéaires, structures en « pas japonais », matrices paysagères.

Les cours d'eau constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors.

Enfin les continuités écologiques correspondent à des éléments du maillage d'espaces ou de milieux constitutifs d'un réseau écologique et se définit comme la libre circulation des espèces biologiques et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri.

A partir de l'Occsol 2006, des cartographies des grands types de milieux ont été réalisées permettant d'identifier les zones favorables à la biodiversité à l'échelle de La Brigue.

Le territoire communal de La Brigue est largement concernée par la trame verte (réservoir de biodiversité) et par la trame bleue (La Roya et le Levenza et affluents).

Les vastes surfaces forestières de la commune garantissent des conditions forestières fonctionnelles grâce auxquelles les espèces inféodées à ces milieux peuvent accomplir l'ensemble de leur cycle biologique : reproduction, alimentation et repos.

Les interfaces avec les milieux agricoles et urbanisés sont peu nombreuses assurant ainsi le bon fonctionnement global de ces entités écologiques, les perturbations à leurs abords étant naturellement limitées.

Les milieux ouverts et semi-ouverts intéressent également le territoire communal. Ces zones sont principalement localisées dans des zones escarpées ou d'altitude et elles représentent des zones sources de biodiversité à partir desquelles la faune et la flore sauvages se dispersent. Les milieux ouverts sont par exemple représentés par les roches nues, les falaises, les éboulis ou encore les pelouses rases et les milieux semi-ouverts par les landes et les broussailles ou par des garrigues. Ce type de milieux est en perpétuelle dynamique liée aux fréquents incendies, mais également à la fermeture naturelle des milieux en l'absence de toute gestion.

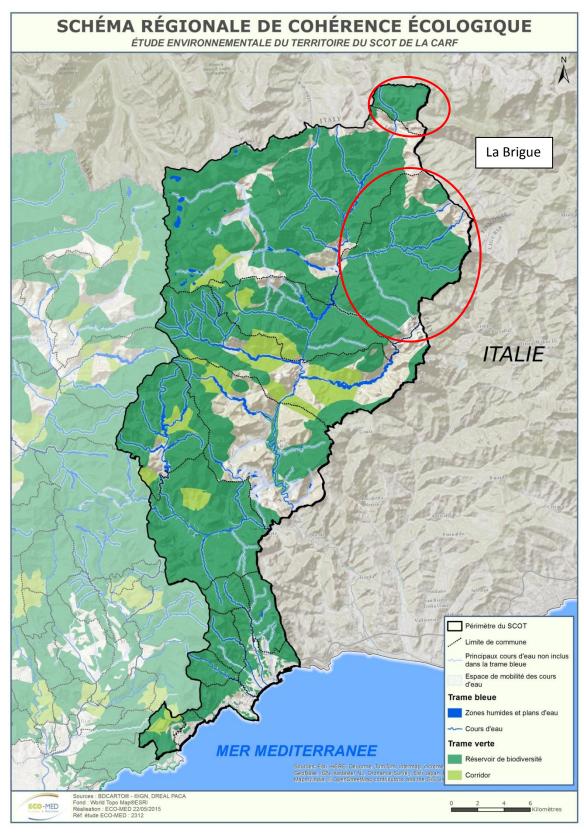


Figure 47 : Schéma régionale de cohérence écologique (SRCE) du SCOT de la CARF. Source : SCOT CARF ECO-MED.

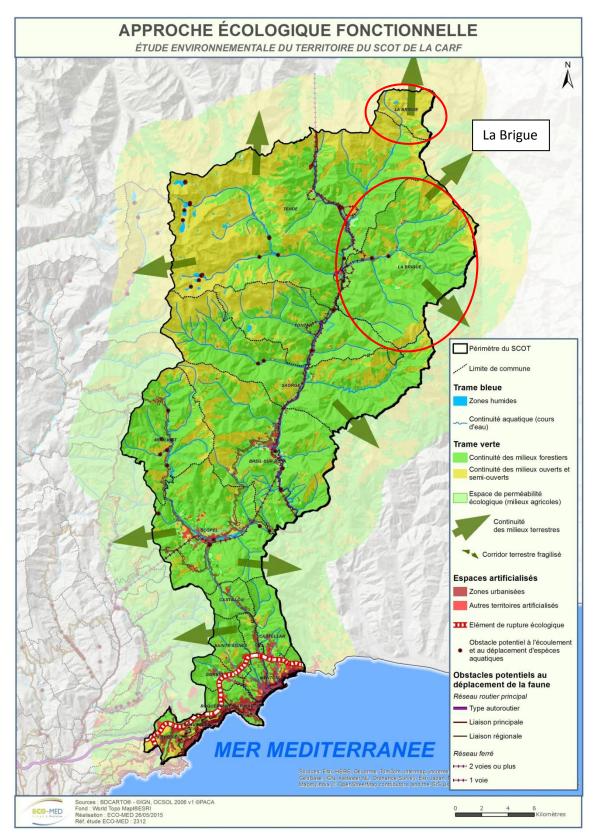


Figure 48 : Approche écologique fonctionnelle du SCOT de la CARF. Source : ECO-MED.